



Plan régional de prévention et de lutte contre l'illettrisme de Normandie

**2018
2021**

Sommaire

3	PRÉAMBULE
4	MÉTHODOLOGIE
6	LES DÉFINITIONS
7	CONTEXTE NATIONAL
	L'ANLCI
	Les enjeux
	Le contexte
	Les orientations stratégiques
9	AXE PREVENTION – VIE EDUCATIVE ET FAMILIALE
9	Qu'est-ce que la prévention de l'illettrisme ?
10	Etat des lieux
16	Chiffres clés
23	Fiches actions
35	AXE COMPETENCES – VIE PROFESSIONNELLE
35	Contexte
37	Données chiffrées
39	Orientations de l'axe
40	Fiches actions
51	AXE TERRITOIRES – VIE SOCIALE
51	Contexte
52	Diagnostic territorial
58	Périmètre de l'axe
61	Fiches actions
71	Récapitulatif des fiches action dans les axes
72	Liste des personnes ayant contribué à l'élaboration du plan
73	Les signataires
75	ANNEXES
76	Définition des 4 degrés de compétences de l'ANLCI
78	Le cadre législatif et institutionnel
82	Le Centre ressources illettrisme
83	Glossaire



Préambule



La lutte contre l'illettrisme nécessite l'engagement et la mobilisation durables de tous les acteurs régionaux, de l'ensemble des pouvoirs publics, des collectivités territoriales ainsi que des acteurs socio-économiques et associatifs.

C'est pour répondre à cette exigence de coordination des décisions et des actions que l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme impulse la mise en place de plans régionaux de lutte contre l'illettrisme en lien étroit avec les correspondants de l'ANLCI en région. Il s'agit de rendre lisible l'engagement de chacun : services déconcentrés de l'Etat, autorités académiques, Conseil régional et partenaires sociaux dans la mise en œuvre de priorités régionales.

Mobilisée depuis de nombreuses années sur cet enjeu fort, la Normandie se dote d'un plan de lutte contre l'illettrisme pour la période 2018-2021 qui s'articule autour de trois axes :

- Prévention - vie éducative et familiale
- Compétences - vie professionnelle
- Territoires - vie sociale

En effet, les conséquences de l'illettrisme sont nombreuses, tant pour les personnes concernées que pour l'économie : aujourd'hui, les entreprises ont besoin de collaborateurs qualifiés, capables de s'adapter, d'être réactifs, et de faire face aux mutations économiques et technologiques.

Lutter contre l'illettrisme signifie également s'attacher à le prévenir, l'objectif étant de diminuer le nombre de personnes qui se retrouvent en grande difficulté à la sortie du système scolaire ou quelques années après.

Les situations d'illettrisme sont aussi un frein pour le développement économique et social dans les territoires. Dès lors, il s'agit de valoriser la contribution de chacun, de déployer ce qui marche, d'optimiser les dispositifs existants et de développer les actions nécessaires pour que les personnes les plus éloignées de la formation et de l'emploi puissent accéder au droit commun.

Ce plan ne constitue pas un catalogue de toutes les actions qui concourent de près ou de loin à ce vaste chantier qu'est la lutte contre l'illettrisme. Il ne donne pas à voir l'exhaustivité des actions mais vise bien à répondre au mieux aux besoins tant des professionnels que des personnes concernées, quels que soient leur statut, leurs besoins et leur parcours.

Il ne bénéficie pas de financement spécifique, mais vise à mobiliser et à mettre en synergie les ressources. L'objectif est d'éviter les juxtapositions de projets, d'actions et de faciliter la prise en compte des situations d'illettrisme dans les contextes divers.

La lutte contre l'illettrisme est ainsi portée par la volonté, que chacun puisse acquérir les compétences fondamentales nécessaires pour accéder au savoir, à la culture, à l'emploi, à la formation professionnelle et pour participer pleinement à la vie démocratique.

Fabienne BUCCIO
Préfète de la Région Normandie

Plan régional
de prévention
et de lutte
contre l'illettrisme
de Normandie
2018 - 2021



Méthodologie

L'élaboration et écriture du plan :

Afin que chacun puisse acquérir les compétences fondamentales nécessaires pour accéder au savoir, à la culture, à l'emploi, à la formation professionnelle et pour participer pleinement à la vie citoyenne, Nicolas Hesse, secrétaire général aux affaires régionales, a lancé les travaux rédactionnels d'un plan régional de prévention et de lutte contre l'illettrisme normand. Cette annonce a été formulée lors de la matinée du 8 septembre 2017 organisée à Rouen, par le Centre ressources illettrisme porté par le Carif-Oref de Normandie.

Pour ce faire, un groupe de travail opérationnel a été créé dans le cadre du CREFOP.

Il a été adossé à la sous-commission Formation continue de la commission 1 : Qualité Développement des compétences et Qualifications.

Il a été animé par Eudes de Morel, correspondant régional de l'ANLCI avec l'appui du Centre ressources illettrisme.

Ce groupe a eu pour vocation de mener une réflexion aboutie sur la problématique de l'illettrisme liée au contexte normand. Ces réunions ont permis à une grande variété d'acteurs et de structures des territoires de se rencontrer et d'échanger sur leurs pratiques.

Ce plan triennal est articulé autour de trois axes :

Prévention - vie éducative et familiale

Lutter contre l'illettrisme signifie aussi le prévenir : l'intention étant de diminuer le nombre de personnes qui pourraient se retrouver en difficulté avec les savoirs de base à la sortie du système scolaire ou quelques années après.

Axe de travail copiloté par Patricia Fize du Rectorat et Aicha Talbi du Carif-Oref de Normandie

Compétences - vie professionnelle

Aujourd'hui, le monde professionnel a besoin de personnes qualifiées, capables de s'adapter et de faire face aux mutations économiques et technologiques.

Axe de travail piloté par Chantal Juhasz et Jean-Paul Choulant du Coparef

Territoires - vie sociale

Pour prévenir et lutter contre l'illettrisme, il est nécessaire de fédérer et d'optimiser toutes les énergies sur le terrain. Une action territorialisée est d'autant plus pertinente que chaque territoire a ses spécificités.

Axe de travail copiloté par Caroline Ollivier/Nickie Berneaud de la Région Normandie, Bénédicte Pinot de la Direccte et Sylvie Leroux de Pôle Emploi

L'écriture de ces axes a été réalisée de manière concertée avec les différents acteurs autour du correspondant régional de l'ANLCI (*mobilisation des acteurs de terrain, appui de l'ANLCI, du Centre ressources illettrisme*).

Favoriser une démarche de mobilisation et de co-construction des actions en adéquation au contexte régional, et faciliter leur intégration dans les priorités des différents acteurs ont été le moteur de ce plan.



Le suivi du plan :

Un groupe régional de pilotage se réunit une fois par an pour faire le point sur :

- l'avancement du plan, son recadrage et son évolution ;
- les arbitrages quant aux moyens nécessaires à la bonne réalisation des actions du plan et au niveau des priorités sur les différents projets ;
- les difficultés rencontrées et à régler sur un plan institutionnel ;
- les nouveaux besoins et acteurs à intégrer ;
- la prise de décisions sur les éventuels points de blocage ;
- ...

Un comité technique de suivi est mis en place et se réunit une fois par trimestre pour :

- suivre l'avancement des axes et des fiches actions ;
- faire le point sur les difficultés rencontrées et les solutions à envisager pour la mise en œuvre ;
- assurer la coordination des travaux à réaliser ;
- favoriser (ou relancer) les échanges entre les acteurs concernés par une action ;
- ...

Le Centre ressources illettrisme (CRI) du Carif-Oref de Normandie est désigné comme instance de coordination de ce plan.



Définitions

Avant toute action,
il est nécessaire de se mettre
d'accord sur les mots et
de savoir de quoi l'on parle :



Illettrisme

L'illettrisme qualifie la situation de personnes de plus de 16 ans qui, bien qu'ayant été scolarisées, ne parviennent pas à lire et comprendre un texte portant sur des situations de leur vie quotidienne, et/ou ne parviennent pas à écrire pour transmettre des informations simples.

Pour certaines personnes, ces difficultés en lecture et écriture peuvent se combiner, à des degrés divers, avec une insuffisante maîtrise d'autres compétences de base comme la communication orale, le raisonnement logique, la compréhension et l'utilisation des nombres et des opérations, la prise de repères dans l'espace et dans le temps, etc.

Malgré ces déficits, les personnes en situation d'illettrisme ont acquis de l'expérience, une culture et un capital de compétences en ne s'appuyant pas ou peu sur la capacité à lire et à écrire. Certaines ont pu ainsi s'intégrer à la vie sociale et professionnelle, mais l'équilibre est fragile, et le risque de marginalisation permanent. D'autres se trouvent dans des situations d'exclusion où l'illettrisme se conjugue avec d'autres facteurs.

Source : ANLCI, cadre national de référence - 2003

Cette définition distingue l'illettrisme :

de l'analphabétisme

On parle d'analphabétisme pour désigner des personnes qui n'ont jamais été scolarisées. Il s'agit pour elles d'entrer dans un premier niveau d'apprentissage.

du Français Langue Etrangère (FLE)

Pour les nouveaux arrivants dans notre pays, dont ils ne parlent pas la langue, on parle de FLE. Il s'agit pour eux d'apprendre la langue du pays où ils résident.

Ces mots définissent donc des situations bien différentes.



Contexte national

L'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI)

L'ANLCI mobilise et travaille avec et pour ceux qui agissent et peuvent agir au niveau institutionnel et sur le terrain pour prévenir et lutter contre l'illettrisme.

Son rôle est de fédérer et d'optimiser les énergies, les actions et les moyens de tous ces décideurs.

Elle travaille à produire de la valeur ajoutée à travers un plan d'action qui conjugue les efforts de tous.

L'ANLCI est un groupement d'intérêt public et a pour objet, dans le cadre de la lutte contre les exclusions définie par le Gouvernement :

- de fédérer et d'optimiser les moyens affectés par l'Etat, les collectivités territoriales, les entreprises et la société civile à la lutte contre l'illettrisme ;
- de promouvoir, tant au niveau national que local, toutes les actions concourant à prévenir et résorber l'illettrisme et à favoriser l'accès de tous à la lecture, à l'écriture et aux compétences de base ;
- d'accompagner et de professionnaliser les acteurs qui réalisent des actions de lutte contre l'illettrisme.

Les enjeux

La lutte contre l'illettrisme est une compétence partagée. Les plans s'articulent avec l'ensemble des politiques publiques conduites dans chacun des champs (éducation, cohésion sociale, développement des territoires, égalité des chances ...) que couvrent la prévention et la lutte contre l'illettrisme et répondent à une cohérence nationale qui puisse garantir, sur tous les territoires, l'accès de tous les citoyens aux compétences de base.

Le contexte

La prévention et la lutte contre l'illettrisme demandent une mobilisation concertée de l'ensemble des services de l'Etat, du Rectorat, des collectivités territoriales et des partenaires de la société civile. Au terme de l'année 2013, lorsque la lutte contre l'illettrisme a été déclarée grande cause nationale par le Premier ministre, les ministères, les conseils régionaux et les partenaires sociaux se sont mis d'accord sur des orientations stratégiques pour la période 2014-2018.

Le rôle de l'ANLCI consiste à apporter aux décideurs un éclairage sur le nombre de personnes concernées, à agencer, dans chaque région, les moyens mis en œuvre en vue de faire reculer l'illettrisme et à outiller les acteurs. Son programme d'activité est organisé pour faciliter l'atteinte des orientations stratégiques nationales.

Les orientations stratégiques

- Faire baisser le taux d'illettrisme, le mesurer pour chaque région et en évaluer les résultats.
- Concentrer les actions sur deux priorités à des âges différents de la vie : d'une part en prévention de l'illettrisme chez les enfants et les adolescents, d'autre part en direction des plus de 45 ans et des résidents en zones rurales ou urbaines sensibles qu'ils soient salariés ou demandeurs d'emploi.
- Développer et renforcer une organisation territoriale et partenariale de la prévention et de la lutte contre l'illettrisme.
- Renforcer la mise à disposition d'outils de repérage et de prévention, de capitalisation des bonnes pratiques, ainsi que la sensibilisation des professionnels de l'orientation ; encourager les initiatives porteuses d'innovation et de partenariat entre le monde de l'éducation et la formation et le monde de la recherche.





Axe Prévention Vie éducative et familiale

Qu'est-ce que la prévention de l'illettrisme ?

(Source : Cadre national ANLCI)

Ce sont des actions anticipatrices auprès des tout-petits, des enfants, des adolescents et de leurs familles qui se situent bien en amont pour créer des conditions favorables à la réussite des apprentissages et traiter les difficultés avant qu'elles ne se transforment en blocages et conduisent plus tard à des situations d'illettrisme.

Elles créent des conditions favorables pour que les difficultés ne trouvent pas prise.

Ainsi, toutes les initiatives, nationales, régionales, départementales, locales qui contribuent à la maîtrise de la langue française, aux compétences d'expression, de lecture et facilitent l'accès à la culture écrite, toutes celles qui donnent aux enfants l'envie, le goût d'apprendre et le plaisir de lire participent à la prévention de l'illettrisme.

On se doit de rappeler également qu'une situation d'illettrisme peut se révéler à tout âge, en particulier bien après la scolarité. Elle apparaît même statistiquement davantage chez les moins jeunes. Une interprétation peut être donnée à cela : celle d'un apprentissage peu solide et stabilisé mais aussi celle d'une pratique de l'écrit insuffisamment poursuivie à l'âge adulte. Il est admis que la raison principale de cette perte provient du manque d'une habitude inscrite tôt dans l'enfance et d'un goût pour la lecture ou l'écriture absent lors des premiers apprentissages.

Prévenir l'illettrisme c'est donc agir en amont du cycle d'apprentissage scolaire et multiplier les occasions de rencontrer la lecture et les livres dès le plus jeune âge.

Si l'école est bien entendu le lieu premier des apprentissages, elle ne peut néanmoins tout faire seule. D'une manière générale, lorsque les difficultés d'apprentissage de la lecture sont telles que le cadre scolaire n'y peut suffire, d'autres types de dispositifs prennent le relais comme les activités périscolaires. Il s'agit d'offrir aux élèves d'autres occasions de perfectionner leurs apprentissages en dehors des périodes scolaires et avec des outils ludiques et diversifiés, sur le plan artistique, culturel, sportif, etc.

Mais prévenir l'illettrisme aujourd'hui c'est aussi soutenir le développement de compétences littéraires¹ solides, essentielles dans un monde complexe et une culture numérique qui demandent d'élever le niveau de formation de tous à la vitesse de l'accroissement des connaissances et de leur diffusion et n'abandonner personne dans son processus d'intégration sociale, culturelle, économique et citoyenne.

¹ Le terme est défini comme « l'aptitude à comprendre et à utiliser l'information écrite dans la vie courante, à la maison, au travail et dans la collectivité en vue d'atteindre des buts personnels et d'étendre ses connaissances et ses capacités par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) »



Etat des lieux *(non exhaustif)*

Dans le cadre scolaire :

L'Éducation Nationale, pourtant maître d'œuvre des apprentissages, s'est elle-même saisie de cette notion de prévention de l'illettrisme à partir du constat des difficultés rencontrées dans les différents cycles pour créer des synergies et mieux garantir le suivi et l'accompagnement des jeunes.

La priorité donnée aux acquisitions de base par les ministres successifs de l'Éducation Nationale, a été l'occasion d'affiner à la fois les expérimentations, mais également la mesure des difficultés et leurs évolutions.

Dès l'école primaire, de nombreux dispositifs de soutien sont mis en place afin d'aider les élèves dans leurs apprentissages.

100% de réussite en CP

Pour combattre la difficulté scolaire dès les premières années des apprentissages fondamentaux et soutenir les élèves les plus fragiles, les classes de CP des REP+ ont été dédoublées à la rentrée 2017. L'objectif global dans lequel s'inscrit cette mesure est « 100 % de réussite en CP » : garantir, pour chaque élève, l'acquisition des savoirs fondamentaux - lire, écrire, compter, respecter autrui. Pour accompagner les enseignants et les formateurs dans la mise en œuvre de cette mesure, des outils sont mis à leur disposition.

Aide aux élèves à l'école primaire

Le travail spécifique des personnels de RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté), enseignants spécialisés et psychologues, complémentaire de celui des enseignants dans les classes, permet d'apporter en équipe une meilleure réponse aux difficultés d'apprentissage et d'adaptation aux exigences scolaires qu'éprouvent certains élèves.

Les membres du RASED interviennent en classe ou en petits groupes auprès des élèves, de l'école maternelle au CM2, qui manifestent des difficultés persistantes d'apprentissage ou de comportement, afin de les aider à les surmonter.

La scolarisation des moins de 3 ans

La scolarisation des enfants avant 3 ans a été identifiée comme un puissant levier pour la réussite des élèves, notamment ceux issus des milieux les moins favorisés.

Plus de maîtres que de classes

L'affectation dans une école d'un maître supplémentaire favorise le travail collectif des enseignants et contribue à bien identifier les besoins des élèves et à accompagner leurs apprentissages par des pédagogies différenciées.

Les Programmes Personnalisés de Réussite Educative

Un programme personnalisé de réussite éducative (PPRE) permet de coordonner des actions pour apporter une réponse efficace à la prise en charge de difficultés rencontrées par les élèves dans l'acquisition des connaissances et des compétences du socle commun.

Devoirs faits

« Devoirs faits » s'adresse à toutes les familles et à tous les collégiens volontaires.

« Devoirs faits » est un temps dédié, en dehors des heures de classe, à l'accomplissement par l'élève des tâches demandées par ses professeurs. Il a lieu dans l'établissement sur des horaires appropriés, qui ne sont pas obligatoirement en fin de journée, à raison d'un volume horaire fixé par l'établissement. L'objectif est de faire bénéficier aux collégiens d'une aide appropriée au sein du collège afin de rentrer chez eux « Devoirs faits ». Cette offre est conçue en fonction des besoins des élèves, de façon à :

- favoriser une forme de sérénité à la maison sur ces sujets ;
- contribuer à la réduction des inégalités qui peuvent exister selon le niveau d'aide que les familles sont à même d'apporter aux enfants.

Le plan numérique pour l'éducation

Source: ecolenumerique.education.gouv.fr

Lancé par le Président de la République en mai 2015 à l'issue de la concertation nationale sur le numérique éducatif, le Plan numérique pour l'éducation a pour but de permettre aux enseignants et aux élèves de profiter de toutes les opportunités offertes par le numérique. Mieux préparer les élèves à être acteur du monde de demain :



- développer des méthodes d'apprentissages innovantes pour favoriser la réussite scolaire et développer l'autonomie ;
- former des citoyens responsables et autonomes à l'ère du numérique ;
- préparer les élèves aux emplois digitaux de demain.

Sa mise en œuvre repose sur quatre piliers : la formation, les ressources, l'équipement et l'innovation.

Améliorer les conditions d'apprentissage : l'enseignement par le numérique permet de diversifier et d'individualiser les méthodes d'apprentissage qui deviennent plus attractives, interactives et donnent envie aux élèves de s'impliquer davantage. Grâce aux outils numériques, les enseignants peuvent aussi facilement adapter le rythme d'apprentissage des élèves et mieux suivre leur progression.

Des services en ligne pour les familles :

- « eparents », une application mobile pour les parents d'élèves du CP à la 3^e
- un livret scolaire unique numérique
- Folios, une application au service des parcours éducatifs
- « mon orientation augmentée » ; une exploration virtuelle des métiers et des formations
- l'espace parents de l'Onisep

Des évaluations diagnostiques, des outils pour le suivi des élèves

A l'échelle nationale sont relancées des évaluations diagnostiques : en 2017-2018 à l'entrée en 6^e ; en 2018-2019, à l'entrée en seconde.

Ces évaluations ont vocation à favoriser la réflexion pédagogique des équipes et à mieux assurer le suivi des élèves dans leur diversité et tout au long de la scolarité. Elles visent également à mettre en œuvre les dispositifs d'aide et d'accompagnement dédiés à la maîtrise des compétences essentielles.



A retenir pour la Normandie

Un texte de consensus qui constitue le cadre à la prise en charge de la maîtrise de la langue par tous les acteurs de l'éducation nationale sur le territoire normand : **Le Vademecum pour une prise en charge collective de la maîtrise de la langue.**

Une évaluation diagnostique de la compréhension qui offre un état des compétences littéraires des jeunes normands à l'entrée en 6^e dans une note : **Compréhension des écrits dans les disciplines – 2017.**

Enfin, dans le cadre scolaire, existe une mission dont les activités contribuent à l'évidence à la prévention de l'illettrisme : c'est La Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire. (MLDS) La politique et les actions déployées dans les académies normandes sont présentées sur les sites dédiés de Caen et de Rouen.



Hors cadre scolaire :

La lutte contre l'illettrisme ne relève pas des missions traditionnelles de la culture. Cependant, l'observation d'une série d'expériences, celles où le monde culturel participe à la lutte contre l'illettrisme, fait apparaître que le détour par certaines pratiques artistiques, espaces de l'imaginaire et de la création, peut dans bien des situations s'accompagner d'une envie d'apprendre à lire et à écrire. L'action culturelle peut favoriser la maîtrise du français chez un public jeune.

En dehors du système scolaire, des dispositifs nationaux ont été déclinés en Normandie, en voici quelques-uns :

Les contrats territoire-lecture (CTL)

Instaurés en 2010, dans le cadre des 14 propositions de Frédéric Mitterrand pour le développement du livre et de la lecture, les contrats territoire-lecture sont un dispositif de contractualisation avec les collectivités territoriales, dont l'objectif est de favoriser l'accès à la lecture et à la culture et de lutter contre les inégalités sociales et territoriales.

D'une durée de 3 ans, ces contrats visent avant tout à mobiliser et coordonner l'action de l'ensemble des acteurs culturels d'un territoire et à toucher les populations et les territoires les plus éloignés de la lecture.

Les CTL sont cofinancés par l'État et les collectivités territoriales, le principe étant que l'État participe à l'aménagement du territoire et accompagne matériellement et par son expertise les collectivités pour les inciter à développer la mise en réseau des structures de lecture publique et les actions liées au livre et à la lecture.



A retenir pour la Normandie

13 Contrats territoire lecture :

- ◆ Institut Mémoire de l'Édition Contemporaine (IMEC) / 3^e année
- ◆ Communauté d'agglo Caen la mer / 3^e année
- ◆ CDC Bocage coutançais / 3^e année
- ◆ Mortagne / Pays du Perche / 3^e année
- ◆ Communauté de Communes Cœur Cotentin / 2^e année
- ◆ CU Alençon / 3^e année
- ◆ Ville de Darnétal / 2^e année
- ◆ Elbeuf / 2^e année
- ◆ Les falaises du Talou / 1^{re} année (pas signé)
- ◆ Communauté de communes d'Etrépagny/Vexin Normand / 2^e année (pas signé)
- ◆ Caux Vallée de Seine / 1^{re} année (pas signé)
- ◆ Mont St Michel Normandie / 1^{re} année (pas signé)
Suite Avranches Mont St Michel)
- ◆ Médiathèque départementale de l'Orne / 1^{re} année
Médiathèque départementale de l'Eure - (en cours de négociations)



Premières pages

C'est une opération livre et lecture innovante qui vise à :

- réduire les inégalités en matière d'accès au livre et à la culture de l'écrit
- sensibiliser les bébés et les très jeunes enfants au livre
- favoriser la collaboration entre les acteurs du livre et ceux de la petite enfance
- valoriser la littérature jeunesse

Lancée en 2009, l'opération Premières Pages, initiée par le **ministère de la Culture**, a pour but de sensibiliser les familles, notamment les plus fragiles et les plus éloignées du livre, à l'**importance de la lecture**, dès le plus jeune âge.

Durant les quatre premières années, l'opération consistait à offrir, à chaque naissance ou à l'adoption d'un enfant, un lot constitué d'un album original, d'un guide à destination des parents et des conseils de lecture.

La manifestation s'inscrit à présent dans le cadre du projet national d'**Éducation artistique et culturelle (EAC)**. Un rapport précoce au livre et à la lecture sous toutes ses formes, avant l'entrée à l'école maternelle ou pendant la période de pré-scolarisation, favorise en effet l'accès aux arts et à la culture.



A retenir pour la Normandie

Dès la rentrée 2016, la Communauté d'agglomération de **Caen La mer** participe à l'opération **Premières Pages**.
Depuis la rentrée 2017, le département du **Calvados** participe à l'opération **Premières Pages**.

Coup de pouces clé (Source : coupdepouceassociation.fr)

Dès les premières semaines de l'année de CP, certains enfants montrent des fragilités dans l'apprentissage de la lecture. Ces enfants n'ont pas de difficulté importante, mais ils sont plus lents, moins à l'aise que la moyenne. Surtout, ils ont besoin d'une stimulation différente de celle de l'école pour entrer dans la dynamique de l'apprentissage.

Le Coup de Pouce Clé s'adresse à ces enfants, en CP, âgés de 6 à 7 ans, repérés par leur enseignant comme ayant des fragilités dans l'apprentissage de la lecture et de l'écriture.

Il implique également leurs parents souvent éloignés de l'école et qui sont ou se pensent démunis pour accompagner leur enfant dans sa scolarité.

Quatre soirs par semaine après la classe, durant 1h30 dans des locaux mis à disposition par l'école, chaque club Coup de Pouce Clé réunit cinq enfants autour d'un animateur chargé de les accompagner et d'instaurer un lien de confiance avec leurs parents pour favoriser leur engagement.

Il ne s'agit pas de refaire « l'école après l'école », mais d'aborder les apprentissages sous un angle différent.



A retenir pour la Normandie

524 enfants, 95 clubs, 103 écoles, 14 villes en 2016-2017

Eure (27) : Evreux, Louviers, Val-de-Reuil, Vernon

Manche (50) : Cherbourg-Octeville

Orne (61) : Alençon

Seine-Maritime (76) : Dieppe, Elbeuf, Fécamp, Le Havre, Oissel, Rouen, Saint-Étienne-du-Rouvray, Sotteville-les-Rouen



Lire et Faire Lire (Source : lireetfairelire.org)

« Lire et Faire Lire » est un programme national d’ouverture à la lecture et de solidarité intergénérationnelle.

Tout au long de l'année scolaire, des bénévoles de plus de 50 ans offrent une partie de leur temps libre aux enfants pour stimuler leur goût de la lecture et favoriser la découverte de notre patrimoine littéraire. Ainsi, une ou plusieurs fois par semaine, ils animent des séances de lecture à haute voix en petit groupe avec 3 à 6 enfants volontaires, dans une démarche axée sur le plaisir de lire et la rencontre entre les générations.

Cette action culturelle accompagne les enfants dans leur apprentissage de la lecture.

Les bénévoles lisent pour les enfants des écoles maternelles et élémentaires, des crèches, des centres de loisirs, des bibliothèques...



A retenir pour la Normandie Année scolaire 2015-2016

907 bénévoles intervenants dans 466 structures

Départements	Nombre de bénévoles	Nombre de structures accueillantes
Calvados	125	47
Eure	161	99
Manche	120	59
Orne	93	33
Seine-Maritime	408	228
Normandie	907	466

Accompagnement individualisé - AFEV (Association de la fondation étudiante pour la ville)

Source : afev.org

L'accompagnement individualisé : il repose sur un principe simple, deux heures par semaine, tout au long de l'année scolaire, un étudiant bénévole intervient auprès d'un enfant ou d'un jeune (de 5 à 18 ans) rencontrant des difficultés dans son parcours.

Cette action, grâce au lien humain et solidaire qu'il crée, contribue à aider, **redonner confiance et offrir une ouverture culturelle** à des milliers d'enfants et des jeunes.

Cet accompagnement se déroule en priorité au domicile de l'enfant afin de favoriser le lien avec sa famille.

L'accompagnement est adapté aux différents temps du parcours éducatif :

- **accompagnement vers la lecture** pour les enfants de dernière année de maternelle et de CP, afin de rendre plus accessible l'univers du livre ;
- **accompagnement vers l'autonomie** pour les élèves de CM2/6^e, afin de préparer la transition vers le collège ;
- **accompagnement des 4^e - 3^e** afin de faciliter la compréhension des filières et de redonner confiance au jeune ;
- **accompagnement des jeunes en lycée professionnel** dans un objectif de lutte contre le décrochage;
- **accompagnement des enfants nouvellement arrivés en France**, un accompagnement à la découverte de la société d'accueil.





A retenir pour la Normandie

297 jeunes accompagnés dont :

- ♦ **sur le pôle de Rouen :**
70 élémentaires
66 collégiens
- ♦ **sur le pôle d'Evreux :**
1 école maternelle
5 élémentaires
6 collégiens
- ♦ **sur le pôle de Caen :**
44 élémentaires
85 collégiens
14 en lycée général
6 en lycée professionnel et/ou CFA

Actions éducatives et familiales (AEF) (Source : anlci.gouv.fr)

Parmi les personnes confrontées à l'illettrisme de nombreux parents, grands-parents, comme tous les parents souhaitent la réussite scolaire de leurs enfants... Mais comment accompagner la scolarité de son enfant, suivre ce qui se passe à l'école quand on est soi-même en grande difficulté avec l'écrit. Comment lui transmettre le goût de la lecture sans pouvoir soi-même, avec lui, lire des livres comme les autres parents ?

La démarche des AEF est constituée d'actions qui s'adressent à des familles dont les parents sont en situation d'illettrisme ou à faible capital scolaire. Démarche innovante, les AEF ont fait le pari que la mobilisation des parents est plus facile et plus forte au moment des grands temps de la vie scolaire de leurs enfants - soit à l'entrée :

- à l'école maternelle,
- à l'école élémentaire,
- au collège

Un déclic peut alors se produire pour faciliter leur engagement dans une démarche de réacquisition des savoirs de base. Soutenir ces parents d'élève, les rapprocher de la culture de l'écrit, les aider à construire une relation positive avec l'école tout en s'engageant dans une démarche de formation pour réapprendre la base de la base : lire, écrire, compter, constituent l'objectif de la démarche des Actions Educatives Familiales.



A retenir pour la Normandie

Une action AEF en lien avec le contrat de territoire lecture de **Caen la Mer** (terminée)

Une action AEF sur **Cherbourg** (arrêt faute de porteur de projet)

Une action AEF sur **Alençon** via l'organisme « la Boîte aux lettres » (toujours en cours)



Chiffres clés

Pour rappel, l'illettrisme qualifie la situation de ceux qui ayant été scolarisés n'ont pas acquis - ou ont perdu - une maîtrise suffisante de la lecture, de l'écriture, du calcul. Dans le cadre du public scolarisé, les données qui suivent ne peuvent être prédictives que de décrochage scolaire ou de « risque d'illettrisme » liés à la fragilité des compétences acquises.

Chiffres Normands

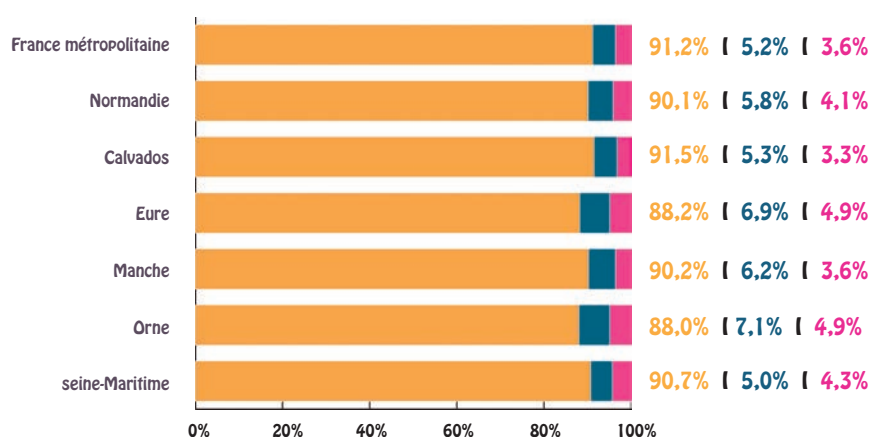
Journée Défense et Citoyenneté - 2015



A retenir pour la Normandie

40 232 jeunes ont participé à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC).
9,9 % ont des difficultés de lecture dont 4,1 % sont en situation d'illettrisme.
La Normandie se situe au-dessus de la moyenne nationale (3,6%), toutefois de fortes disparités subsistent entre les différents départements.
Le Calvados et la Manche ont des taux inférieurs ou égaux à la moyenne nationale métropolitaine (respectivement 3,3 % et 3,6 %).
Les trois autres départements ont un taux supérieur ou égal à 4 % et qui frôle les 5 % pour l'Eure et l'Orne.
On peut noter également les chiffres qui caractérisent les lecteurs très fragiles (respectivement 7,1 % et 6,9 % pour l'Orne et l'Eure contre 5,8 % pour l'ensemble de la Normandie) et qui disent l'importance de la prévention dans et hors de l'école.

Profils de lecture des jeunes reçus lors des JDC 2015



Avertissement

Les résultats des années 2016 et 2017 ne peuvent pas être interprétés en évolution. En effet, ces deux années marquent une rupture de série par rapport aux années antérieures en raison de problèmes techniques rencontrés lors des passations. Ces problèmes ont empêché les jeunes de répondre à certains items, or une non-réponse est considérée comme une non-maîtrise de ce qui est attendu. Ces problèmes impactent de la même façon l'ensemble des sites d'accueil de la JDC.



Du côté du national *(Source : note DEPP n°14 - mai 2016)*

En 2015, 746 020 jeunes âgés de 16 à 25 ans, de nationalité française, ont participé à la JDC. (France métropolitaine)

8,8 % des participants rencontrent des difficultés dans le domaine de la lecture dont 3,6 % sont en très grande difficulté.

91,2 % sont des lecteurs efficaces à médiocres.

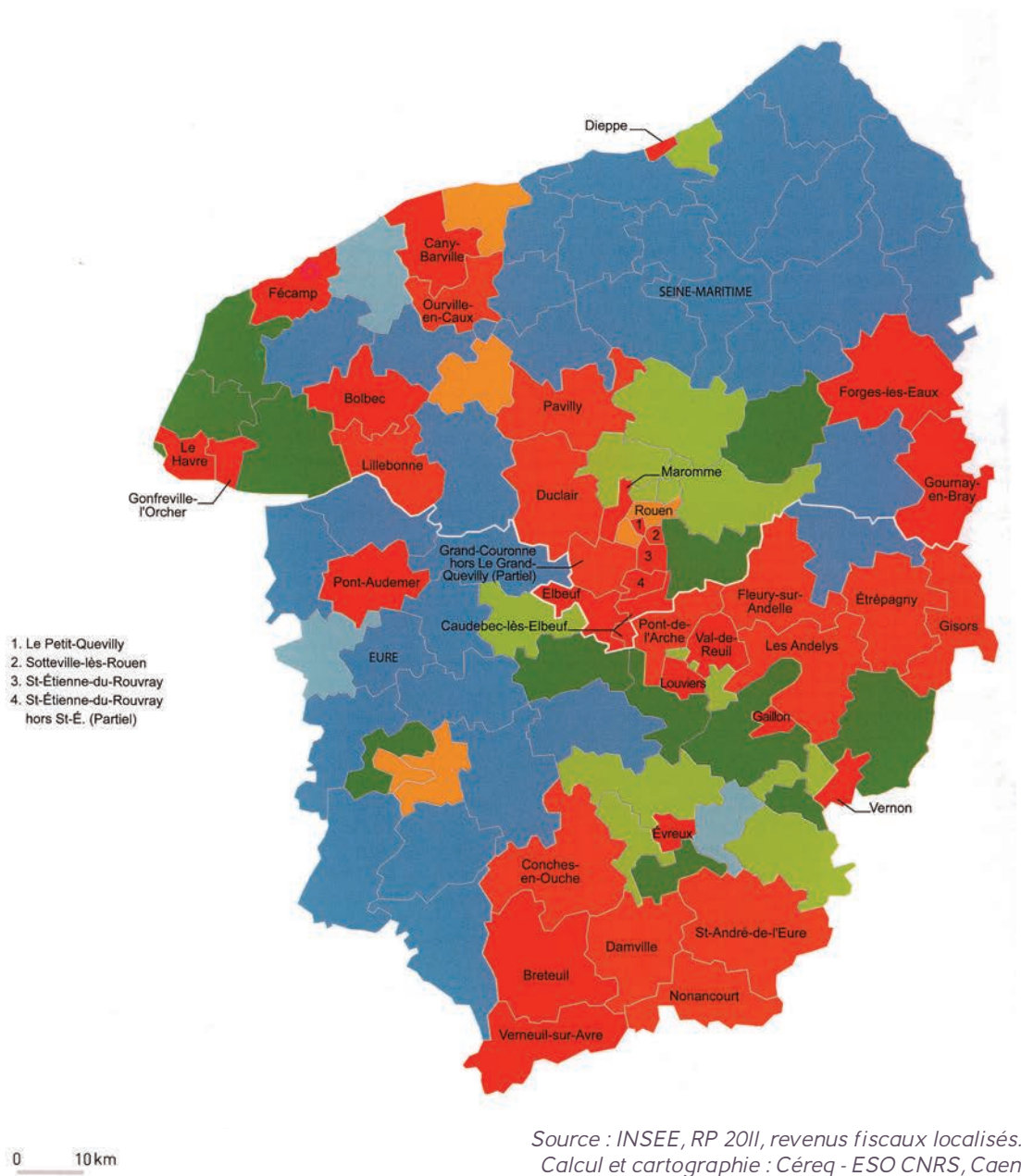
Les performances en lecture progressent avec le niveau d'études. Elles sont globalement plus élevées chez les filles que chez les garçons.

En France métropolitaine, c'est au nord de la Loire que les difficultés de lecture sont les plus fréquentes.



Les zones à risques d'échec scolaire - Académie de Rouen

(Source : Atlas des risques sociaux d'échec scolaire - Cereq - édition 2016)

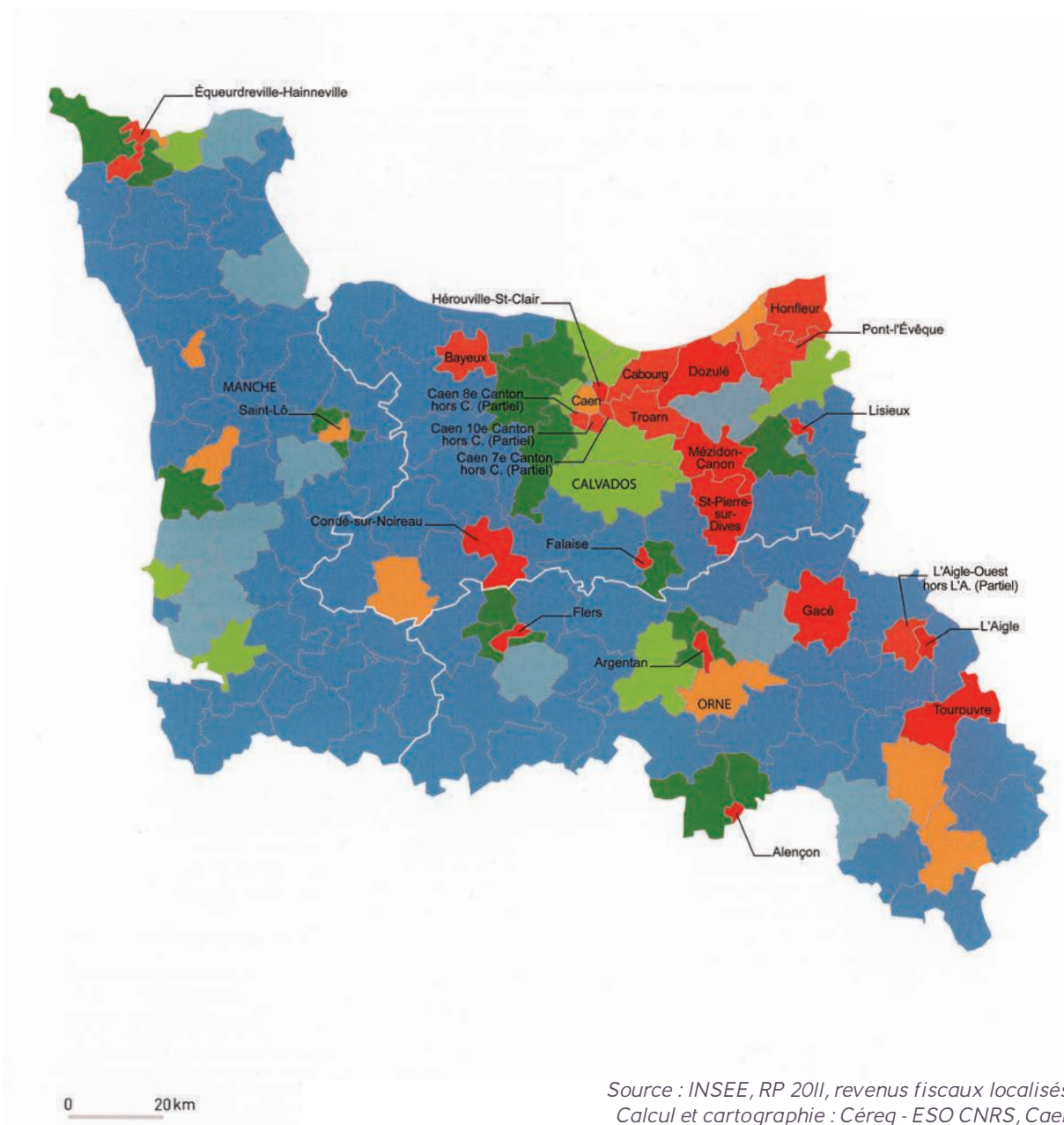


LES ZONES À RISQUES D'ÉCHEC SCOLAIRE

- Cumul de fragilités économique, familiale, culturelle en milieu urbain
- Disparités de conditions de vie dans les grandes périphéries
- Précarité économique plutôt dans des communes de taille moyenne
- Qualification industrielle traditionnelle dans les petites communes rurales
- Milieu rural isolé, de tourisme saisonnier et d'économie présentielle
- Sécurité économique et soutien culturel
- Garantie de l'emploi à niveaux de qualification variés



Les zones à risques d'échec scolaire - Académie de Caen



LES ZONES À RISQUES D'ÉCHEC SCOLAIRE

- Cumul de fragilités économique, familiale, culturelle en milieu urbain
- Disparités de conditions de vie dans les grandes périphéries
- Précarité économique plutôt dans des communes de taille moyenne
- Qualification industrielle traditionnelle dans les petites communes rurales
- Milieu rural isolé, de tourisme saisonnier et d'économie présentielle
- Sécurité économique et soutien culturel
- Garantie de l'emploi à niveaux de qualification variés

D'autres enquêtes contribuent à analyser les compétences acquises par les jeunes notamment à des moments clés de la scolarité obligatoire.

Les enquêtes internationales quant à elles permettent également de situer les acquis des jeunes Français au regard d'autres pays et systèmes éducatifs.

Plan régional
de prévention
et de lutte
contre l'illettrisme
de Normandie
2018 - 2021



Enquêtes nationales

Évaluation numérique des compétences du socle en début de sixième - 2016

(Source : note DEPP n°18 - juin 2016)

Pour la première fois en France, une évaluation par ordinateur a été conduite auprès d'un très large échantillon d'élèves représentatif de chacune des académies (160 000 élèves de sixième).

Cette opération d'envergure a permis de décliner un ensemble d'indicateurs de résultats au niveau de chaque académie. Les élèves évalués sont entrés très majoritairement en CP en septembre 2010.

En 2015, 8 élèves de début de 6^e sur 10 ont acquis les attendus du socle en maîtrise de la langue et 7 sur 10 en mathématiques et sciences.

Au niveau national, en début d'année scolaire 2015-2016, les éléments nécessaires à la « maîtrise de la langue » sont correctement assimilés par 82,1 % des élèves de début de 6^e.

Avec une proportion de maîtrise de 86,0 %, les filles dépassent de 8 points les garçons (78,4 %) dans l'acquisition des éléments nécessaires à la maîtrise de la langue.

Les difficultés sont plus prononcées dans le Nord et dans les DOM. La part des élèves maîtrisant la compétence 1 du socle, est inférieure à 80 % dans les académies de Lille (77 %), d'Amiens (78 %), de Rouen (78,1 %) et de Créteil (79,2 %). Elle fluctue entre 40 % et moins de 75 % dans les DOM : Guyane (40,5 %), La Réunion (67,9 %), Guadeloupe (69,1 %), Martinique (72,9 %).

Les élèves des académies de Caen et de Rouen présentent donc des fragilités de lecture à l'entrée en 6^e qu'il convient de prendre en charge, ce qui figure explicitement dans les projets ou feuille de route de chacune des deux académies.

Lecture sur supports numériques en fin de collège DEPP - 2015

(Source : note DEPP n°43 - novembre 2015)

On retiendra de cette étude qu'un peu plus d'un élève sur deux est capable de développer des stratégies de l'appropriation de l'information.

Elle permet de distinguer deux ensembles d'élèves : une petite moitié (45 %) ne peut que prélever et interpréter des informations explicites et est aussi confrontée aux problèmes de lecture d'informations.

Les autres élèves ont acquis et développé des compétences en lecture exploratoire et sont capables d'établir des stratégies de navigation.

La lecture sur papier permet d'avoir accès à un ensemble d'informations et de suivre l'ordre établi d'un texte statique, linéaire et univoque. La lecture sur écran permet d'accéder à des informations composites en déterminant soi-même la structure de ce qu'on lit.

Elle requiert la mobilisation de ressources cognitives et l'acquisition de compétences numériques spécifiques de navigation, de recherche et d'exploitation d'informations.

Les élèves les plus aguerris ont acquis ces compétences à la fois à l'école et de manière informelle en dehors de l'école.

Malgré la généralisation de l'équipement numérique et l'accompagnement à la maîtrise des dispositifs techniques et des compétences instrumentales, les résultats de cette enquête attestent d'une différence notable dans la maîtrise des compétences multimodales touchant la capacité à lire et à communiquer en combinant efficacement des informations hétérogènes provenant de supports médiatiques variés.

Ces écarts de performance, socialement différenciés, incitent à porter une attention particulière sur les modalités d'appropriation des usages du numérique.

Cette étude permet de mieux se représenter les publics fragilisés dans l'environnement numérique et de prévoir des actions de soutien spécifiques.

Enquêtes internationales

PISA (Programme international pour le suivi des acquis des élèves) - 2015

(Source : OCDE note par pays)

PISA est une évaluation créée par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), qui vise à tester les compétences des élèves de 15 ans.

Il s'agit d'une enquête menée tous les trois ans.

Elle a pour objectif de fournir aux différents acteurs (décideurs politiques, autorités scolaires, enseignants, parents, élèves) des données comparatives permettant d'estimer dans quelle mesure les élèves disposent des compétences pour jouer un rôle actif dans la société.

La performance en compréhension de l'écrit des élèves de 15 ans en France se situe légèrement au-dessus de la moyenne de l'OCDE en 2015 (499 points contre 493 points pour la moyenne des pays de l'OCDE).

Deux facteurs expliquent cette amélioration : les garçons ont obtenu de meilleurs résultats en 2015 qu'en 2009, et la proportion d'élèves très performants a augmenté sur cette même période.

En revanche, la proportion d'élèves en difficulté est restée stable entre 2009 et 2015 et c'est cette donnée, cohérente avec les indicateurs nationaux qui peut inquiéter dans le cadre d'un plan de prévention de l'illettrisme.

En France, 22 % des élèves ont redoublé au moins une fois avant l'âge de 15 ans, soit le double de la moyenne des pays de l'OCDE.

Le pourcentage d'élèves de 15 ans déclarant avoir redoublé au moins une fois a reculé de près de 3 points entre 2009 et 2015, en moyenne, dans les pays de l'OCDE.

La France, avec un pourcentage de redoublants largement supérieur à la moyenne de l'OCDE, connaît cependant la plus forte diminution, avec une réduction de 16 points entre 2009 et 2015.

PIRLS (Progress in International Reading Literacy Study) - 2016

(Source : note DEPP n°17.24 - décembre 2017)

L'étude internationale PIRLS mesure les performances en compréhension de l'écrit des élèves en fin de quatrième année de scolarité obligatoire (CM1 pour la France).

Avec un score de 511 points, la France se situe au-delà de la moyenne internationale (500 points) mais en deçà de la moyenne européenne (540 points) et de celle de l'OCDE (541 points).

Depuis PIRLS 2001, la performance globale française baisse progressivement à chaque évaluation.

En 2016, l'écart est significatif et représente une baisse de 14 points sur la période de quinze ans.

Les performances basées sur la compréhension de textes informatifs baissent davantage (-22 points) que celles des textes narratifs (-6 points).

Les processus de compréhension les plus complexes (« Interpréter » et « Apprécier ») baissent davantage (-21 points) que les plus simples (« Prélever » et « Inférer », -8 points).

Les enseignants français sont moins nombreux que leurs collègues européens à déclarer proposer à leurs élèves chaque semaine des activités susceptibles de développer leurs stratégies et leurs compétences en compréhension de l'écrit.

Dans un environnement technologique et culturel devenu essentiellement numérique - aujourd'hui on lit et on travaille sur des supports majoritairement numériques - la littératie numérique² est devenue une compétence cruciale.

² Pour l'OCDE la littératie numérique est donc « l'aptitude à comprendre et à utiliser le numérique dans la vie courante, à la maison, au travail et dans la collectivité en vue d'atteindre des buts personnels et d'étendre ses compétences et capacités ».

Principes pour la prévention de l'illettrisme et les actions qui sont engagées

Définition du champ de la prévention

Les dynamiques et actions envisagées reposent sur les hypothèses suivantes :

- les jeunes engagés dans leur formation initiale seront moins sujets aux risques de l'illettrisme :
 - s'ils ont bénéficié d'une acculturation précoce, soutenue et continue aux écrits et à la lecture ;
 - si leurs parents peuvent les accompagner et contribuer à donner du sens aux apprentissages ;
 - s'ils sont soutenus dans leur parcours quand ils rencontrent des difficultés et/ou à des moments cruciaux des apprentissages pour construire ou développer leurs compétences littératiques ;
 - s'ils sont accompagnés à développer des compétences flexibles et durables dans un environnement technique et culturel devenu numérique : on pourra alors parler de littératie numérique.
- les actions de prévention relèvent donc d'actions de droit commun qui concernent tous les publics mais elles peuvent aussi cibler des territoires et des publics ou donner lieu à des priorités dans le développement des actions qui ont vocation à se déployer.

Les principes de la prévention de l'illettrisme dans le cadre d'un nouveau plan triennal :

- appuyer le plan d'action sur des éléments de diagnostics à diverses échelles, « les chiffres clés » ;
- cartographier un nouveau territoire avec les actions déjà mises en place ;
- mutualiser et diffuser les ressources et partenariats disponibles, les actions déjà mises en œuvre, soit dans le cadre de la prévention de l'illettrisme, soit dans tout autre cadre qui permet également de toucher le public visé ;
- impulser en déployant à plus grande échelle, des actions qui sont jugées pertinentes et efficaces ;
- expérimenter de nouvelles actions qui pourraient répondre aux besoins ;
- prendre en charge la dimension nouvelle que constitue l'environnement technique et culturel devenu essentiellement numérique et parler de littératie numérique.

On pourra dès lors dans une dimension opérationnelle du plan afficher l'objectif de consolider les compétences en littératie et accompagner les parcours des publics fragilisés dans l'acquisition de ces compétences. On pourra également souligner l'importance de la littératie numérique qui constitue le vecteur majeur aujourd'hui de l'accès à l'information et au savoir.

Dans ce cadre il s'agit encore de prévenir un illettrisme numérique qui peut toucher des jeunes et des moins jeunes peu préparés à entrer dans cet univers.

Fiches actions

MUTUALISER

PAGE
24

FICHE ACTION **1**

Développer les compétences
en littératie numérique

PAGE
25

FICHE ACTION **2**

Echanges de pratiques et synergie
des acteurs normands travaillant
avec les gens du voyage sur
la problématique de l'illettrisme

COOPÉRER

PAGE
26

FICHE ACTION **3**

Projet de partenariat avec la recherche
pour développer la pédagogie
en littératie numérique

PAGE
27

FICHE ACTION **4**

Projet de coopération régionale
entre les bibliothèques

ACCOMPAGNER LES ACTEURS

PAGE
28

FICHE ACTION **5**

Mise en relation des organismes
de formation avec les bibliothèques

PAGE
29

FICHE ACTION **6**

Contrat territoire lecture entre
l'Etat et le département de l'Eure

OUTILLER

PAGE
30

FICHE ACTION **7**

Réaliser une cartographie
des actions de prévention
pour la région Normandie

PAGE
31

FICHE ACTION **8**

Réaliser une bibliographie
des ressources documentaires
sur la prévention de l'illettrisme

ESSAIMER

PAGE
32

FICHE ACTION **9**

Déployer la démarche
des Actions éducatives et familiales

PAGE
33

FICHE ACTION **10**

Les contrats territoires lecture
(CTL) comme outils de lutte
contre l'illettrisme



Développer les compétences en littératie numérique

Référent: IA-IPR de lettres référent maîtrise de la langue



Description de l'action	Formation à la littératie numérique ³ , compétence à lire et comprendre des informations sur tout support numérique et à traiter ces informations dans tous les cadres de la vie personnelle et professionnelle.
Objectif stratégique	Prévenir les risques d'illettrisme numérique (dit illectronisme, toucherait déjà 15% de la population) pour des publics fragiles qui ne pourraient pas s'adapter aux évolutions techniques et culturelles rapides des supports d'information et de traitement de l'information Intégrer des modules/outils consacrés à la formation à la littératie numérique (en lien avec les projets dédiés à cette thématique PONToon, ...) aux formations sur les compétences fondamentales et transversales auprès d'adultes ou de jeunes décrocheurs en prenant appui sur les dispositifs existants (LEC, PIAF pour le public adulte)
Objectifs opérationnels	● Organisation d'une formation de formateurs : stages, séminaires de partage de culture professionnelle sur la littératie numérique. ● Identification des publics fragilisés. ● Repérage des lieux et actions de formation qui peuvent concerner les publics les plus fragiles ● Mettre en œuvre des actions de formation à destination des publics repérés
Identification des acteurs à mobiliser	Organismes de formation ayant en charge la formation des publics en situation d'illettrisme / MLDS / Formateurs d'enseignants en formation initiale ou continue
Moyens nécessaires	Temps des formateurs - Formation de formateurs Formalisation d'outils à mutualiser dans des environnements numériques à partager Réalisation de ressources pédagogiques (question des moyens alloués)
Calendrier prévisionnel	Année 2018-2019 : mise en synergie des acteurs. Partage d'une culture sur la pédagogie de la littératie numérique. Plan d'actions de déploiement. 2019-2022 : déploiement des formations pour les publics visés.
Indicateurs d'évaluation du résultat de l'action	Nombre de modules et d'adultes concernés Proximité de tous les acteurs concernés par cet objet de formation
Points de vigilance Pré-requis Bonnes pratiques à promouvoir	Prendre le temps de la réflexion collective de tous les intervenants potentiels. Veiller à un déploiement pertinent qui permette de toucher les publics les plus fragiles.

³ La littératie numérique consiste en « l'aptitude à comprendre et à utiliser le numérique dans la vie courante, à la maison, au travail et dans la collectivité en vue d'atteindre des buts personnels et d'étendre ses compétences et capacités » (OCDE, 2000). « Pour monter dans l'ascenseur social numérique, il faut commencer par savoir manipuler les outils et les concepts fondamentaux du monde numérique dans lequel on vit : c'est l'enjeu de la littératie numérique » (Conseil National du Numérique, 2014).

Rubrique « Mutualiser »
Echanges de pratiques et synergie des acteurs normands travaillant avec les gens du voyage sur la problématique de l'illettrisme
Référent: Centre ressources illettrisme du Carif-Oref de Normandie


Description de l'action	Accompagnement par le Carif-Oref de Normandie des structures normandes travaillant auprès d'un public voyageur pour confronter leurs pratiques et ainsi créer une dynamique de travail sur tout le territoire.
Objectif stratégique	Avoir une meilleure connaissance des pratiques des différents acteurs sur le terrain, confronter leurs problématiques – identifier les leviers d'action, lever les freins.
Objectifs opérationnels	Faire un état des lieux des acteurs de terrain sur tout le territoire normand Mettre en relation des acteurs repérés et réunion de travail. Réaliser un état des lieux des projets existants. Travailler à une possible production commune.
Identification des acteurs à mobiliser	Soliha Territoire en Normandie - Relais accueil des gens du voyage - AGV 61 - ACASEV - ASAGVN - ASET - ASNIT - Conseils Départementaux dans le cadre des accompagnements RSA (animateurs locaux d'insertion)...
Moyens nécessaires	Etablir un questionnaire/diagnostic écrit à soumettre aux acteurs pour obtenir des données chiffrées Réunion semestrielle avec l'ensemble des acteurs
Calendrier prévisionnel	Durée du plan
Indicateurs d'évaluation du résultat de l'action	Evaluation de la couverture géographique mobilisée (acteurs impliqués et dans quelle localité). Analyser les réponses aux questionnaires et établir une base de données
Points de vigilance Pré-requis Bonnes pratiques à promouvoir	Des projets sont menés sur le territoire – il faut les identifier, les analyser et voir la possibilité d'essaimage sur d'autres localités.

Projet de partenariat avec la recherche pour développer la pédagogie en littératie numérique



Référent: IA-IPR chargé de la maîtrise de la langue

Description de l'action	Partage de ressources scientifiques concernant la littératie numérique : littérature scientifique, rencontres avec les chercheurs, Université ESPE, sur la question. Réflexion sur la pédagogie de la littératie numérique auprès de différents publics.
Objectif stratégique	Rapprocher les acteurs de la recherche et de la formation. Articuler recherche formation dans un cadre « recherche/action » pluridisciplinaire et intermétiers.
Objectifs opérationnels	● Constituer un Groupe de Recherche Action via le CARDIE entre les partenaires. ● Elaborer un projet de recherche action. ● Lier directement les travaux du groupe avec les projets de formations sur le terrain. ● Elaborer de cadres, principes, exemples, de formation à la littératie numérique.
Identification des acteurs à mobiliser	Universités de Caen et de Rouen Formateurs formation initiale et continue Formateurs d'adultes : GRETA, organismes de formation
Moyens nécessaires	Moyens pour organiser les regroupements des acteurs : formations, séminaires.
Calendrier prévisionnel	2018-2021 : activité du groupe GRD de la mutualisation à l'élaboration de modules de formation. 2021-2022 : évaluation du GRD
Indicateurs d'évaluation du résultat de l'action	Nombre et diversité des formateurs et des chercheurs engagés dans la réflexion Déploiement des acteurs sur le territoire régional.
Points de vigilance Pré-requis Bonnes pratiques à promouvoir	S'ouvrir à la réflexion intermétiers. Déterminer et distinguer le cas échéant les besoins des publics visés. S'inscrire dans un cadre collaboratif.

Rubrique « Coopérer »
**Projet de coopération régionale
entre les bibliothèques**
Référent: Aïcha Talbi (Carif-Oref) et Alexandra Guérault-Picot (Normandie Livre et Lecture)


Description de l'action	Organisation d'un temps fort sur l'illettrisme dans les bibliothèques de la région Normandie, sur la semaine de l'illettrisme qui a lieu chaque année au mois de septembre. Expérimentation avec les bibliothèques de Rouen et Caen dans un premier temps.
Objectif stratégique	Impliquer les bibliothèques dans la lutte contre l'illettrisme et sensibiliser le public à travers différentes animations.
Objectifs opérationnels	● Rencontre avec les bibliothèques de Caen et Rouen pour envisager une action en 2018. ● Préparation de l'action. ● 1^{ère} animation à Rouen et Caen en septembre 2018. ● Prise de contact avec d'autres bibliothèques qui souhaitent travailler sur cette thématique. ● Construction d'un événement « illettrisme dans les bibliothèques de Normandie », qui aura lieu chaque année en septembre. ● Possible labellisation ANLCI.
Identification des acteurs à mobiliser	● Les bibliothèques de Rouen et Caen (2018) ● Les autres bibliothèques de la région Normandie (pour 2019)
Moyens nécessaires	Temps humain. Temps d'échanges entre acteurs.
Calendrier prévisionnel	Fin mai : 1 ^{ère} réunion avec les bibliothèques de Rouen et Caen, pour organiser une manifestation « test » en septembre 2018 (du 8 au 15 septembre). Automne 2018 : réflexion sur un élargissement de l'action en 2019.
Indicateurs d'évaluation du résultat de l'action	Nombre d'actions organisées. Qualité des actions organisées et fréquentation.

Mise en relation des organismes de formation avec les bibliothèques

Référent: Aïcha Talbi (Carif-Oref) et Alexandra Guérault-Picot (Normandie Livre et Lecture)



Description de l'action	Accompagnement par Normandie Livre et Lecture et le Carif-Oref de Normandie des structures de formation auprès d'un public adulte en situation d'illettrisme, dans leur relation avec les bibliothèques de proximité.
Objectif stratégique	Rapprocher les organismes de formation des bibliothèques de proximité de manière à susciter une dynamique de projet en faveur du public en situation d'illettrisme pris en charge par les organismes.
Objectifs opérationnels	● Repérage des structures concernées. ● Identification des projets existants. ● Contact et rendez-vous individuels avec les organismes de formation et les bibliothèques de leur secteur / par territoire. ● Suivi et accompagnement des projets initiés.
Identification des acteurs à mobiliser	Organismes de formation ayant en charge la formation des publics en situation d'illettrisme Bibliothèques se situant dans l'environnement des organismes repérés.
Moyens nécessaires	Temps humain du Carif-Oref de Normandie et de Normandie Livre et Lecture. Etat des lieux au préalable des partenariats existants.
Calendrier prévisionnel	Durée du plan
Indicateurs d'évaluation du résultat de l'action	Nombre de projets mis en place Qualité des partenariats
Points de vigilance Pré-requis Bonnes pratiques à promouvoir	Veiller à la transmission et à la pérennité des projets avec des équipes sur le terrain sans cesse en mouvement.



Rubrique « Accompagner les acteurs »

**Contrat Territoire-Lecture (CTL)
entre l'État et le département de l'Eure**

Réfèrent: Sabrina Le Bris, conseillère livre et lecture, DRAC Normandie (site de Caen)



Description de l'action	La Médiathèque départementale de l'Eure (MDE) s'est rapprochée de la DRAC pour envisager la rédaction et la conclusion d'un CTL 2018 – 2020. Sur les 3 axes que comprendra ce CTL, l'un concernerait la prévention de l'illettrisme, notamment par le biais de la promotion du livre et de l'écrit auprès de la petite enfance.
Objectif stratégique	Les bibliothèques départementales ont un rôle essentiel en matière de développement de la lecture, en particulier dans les zones rurales, où elles fédèrent au sein de leur réseau un grand nombre de bibliothèques et points lecture et leur apportent un accompagnement logistique, technique et financier ainsi qu'une expertise et une offre de formation adaptées. Grâce au CTL, la MDE pourrait développer une offre de service particulière liée à la prévention de l'illettrisme et la déployer sur tout le département auprès de son réseau.
Objectifs opérationnels	● Sensibiliser les agents de la MDE à la prévention de l'illettrisme et au développement de la lecture pour les tout-petits ● Sensibiliser les agents des médiathèques du réseau à la prévention de l'illettrisme ● Apporter aux agents des médiathèques du réseau une expertise et des outils : formation, collections, animations mutualisées, échanges de pratiques... ● Développer des actions en faveur de la promotion du livre et de l'écrit en direction des tout-petits et de leurs familles (ateliers, collections, animations...) qui puissent se décliner dans tout le réseau des bibliothèques ● Développer des actions de sensibilisation des professionnels de la petite enfance à mettre en œuvre par la MDE elle-même et par ailleurs, par les bibliothèques de son réseau
Identification des acteurs à mobiliser	● Directeur de la MDE qui peut missionner un ou plusieurs de ses collègues sur cette question. ● DRAC pour la rédaction et le suivi du CTL ● Les responsables des bibliothèques du réseau et leurs élus pour mettre en œuvre les actions proposées par la MDE et être force de proposition.
Moyens nécessaires	● Temps déployé par le directeur et les agents de la MDE ● Crédits dévolus aux actions de cet axe illettrisme sur chacune des trois années du CTL et pris en charge à parité par l'État et le département
Calendrier prévisionnel	Été 2018 : 1^{ère} rédaction du CTL MDE. Septembre 2018 : dépôt du dossier de subvention pour les actions 2018. Démarrage des actions 2018. Novembre 2018 : signature du CTL MDE.
Indicateurs d'évaluation du résultat de l'action	● Nombre d'agents formés à cette problématique. ● Nombre de bibliothèques touchées. ● Nombre d'actions conduites directement en direction des publics concernés (tout-petits, parents, enfants...) ● Nombre de personnes repérées s'étant inscrites dans la bibliothèque ayant proposé l'action.



Réaliser une cartographie des actions de prévention pour la région Normandie

Référent: Centre ressources illettrisme du Carif-Oref de Normandie



Description de l'action	Réaliser une base de données informatique pour recenser les actions qui concourent à la prévention de l'illettrisme sur le territoire normand. Collecter les informations et alimenter cette base.
Objectif stratégique	Mettre en œuvre une visibilité des actions qui concourent à la prévention de l'illettrisme, pour les financeurs, les acteurs et les opérateurs. En effet, le nombre important de dispositifs et d'actions locales sur le territoire normand ne permet pas toujours d'avoir une connaissance réelle des actions menées, de pouvoir les articuler, voire d'en développer au regard des besoins.
Objectifs opérationnels	● Sensibiliser les opérateurs de terrain de l'importance de recenser leurs actions de prévention. ● Recenser les actions qui concourent à la prévention dans le cadre de dispositifs ou non. ● Mettre à disposition de l'ensemble des acteurs cette base de données dans le cadre du site régional ● Actualiser annuellement la base de données.
Identification des acteurs à mobiliser	DRDJSCS - Drac - Carif-Oref - Bibliothèques - AFEV - Coup de pouce - Lire et faire lire - associations et autres partenaires...
Moyens nécessaires	Recours à un informaticien pour le développement technique (ressource au Carif-Oref).
Calendrier prévisionnel	2 ^{ème} semestre 2018 : réalisation de la cartographie Normande. Puis collecte et alimentation de cette base de données.
Indicateurs d'évaluation du résultat de l'action	Réalisation effective de la base de données. Nombre de territoires dont les actions figurent sur la base de données régionale.
Points de vigilance Pré-requis Bonnes pratiques à promouvoir	Cette base existe déjà en partie mais sur le territoire de l'ex Haute-Normandie porté par le Carif-Oref. Un développement sera nécessaire pour la « normandiser » (rajouter les zones géographiques de l'ex Basse-Normandie). Actualisation à prévoir.

Rubrique « Outiller »

Réaliser une bibliographie des ressources documentaires sur la prévention de l'illettrisme

Réfèrent: Centre ressources illettrisme du Carif-Oref de Normandie



Description de l'action	Réaliser une bibliographie des ressources documentaires sur la prévention de l'illettrisme. Il s'agira d'outils et de méthodes pédagogiques, d'ouvrages de référence, de jeux pédagogiques, etc.
Objectif stratégique	Outiller les acteurs de terrain travaillant avec de jeunes enfants et leurs familles, par une liste structurée de références d'ouvrages ou autres documents. Celle-ci serait destinée à faciliter, à approfondir leur réflexion intellectuelle et les aider dans leur travail au quotidien.
Objectifs opérationnels	● Rechercher des documents disponibles au Centre de ressources illettrisme (sites de Caen et Rouen). ● Rechercher des documents en vue d'une acquisition (prix). ● Mettre à disposition de l'ensemble des acteurs cette bibliographie dans le cadre du site internet régional. ● Actualiser annuellement la bibliographie.
Identification des acteurs à mobiliser	DRDJSCS - Drac - Carif-Oref - Bibliothèques - AFEV - Coup de pouce - Lire et faire lire - associations et autres partenaires...
Moyens nécessaires	Recours à un maquettiste pour mettre en forme cette bibliographie (ressource au Carif-Oref). Achat de ressources.
Calendrier prévisionnel	2 ^{ème} semestre 2018
Indicateurs d'évaluation du résultat de l'action	Réalisation effective de ce document et diffusion
Points de vigilance Pré-requis Bonnes pratiques à promouvoir	Un travail de recherche conséquent sera nécessaire à la documentaliste du CRI pour réaliser ce travail. Actualisation à prévoir.

Déployer la démarche des actions éducatives et familiales

Référent: Correspondant régional ANLCI
Centre ressources illettrisme du Carif-Oref de Normandie



Description de l'action	La démarche des Actions Educatives Familiales est née en 2008 et est portée par l'ANLCI. Il ne s'agit pas de mettre en place un « dispositif de plus » mais de proposer des actions qui viennent s'articuler, renforcer, compléter, des dispositifs existants, aux côtés des partenaires identifiés et surtout de les rendre vraiment accessibles aux personnes confrontées à l'illettrisme.
Objectif stratégique	Se saisir de moments stratégiques de la scolarité des enfants afin de remobiliser des parents en difficulté avec les compétences de base. Pour leur permettre de mieux suivre la scolarité de leurs enfants.
Objectifs opérationnels	Impulser le déploiement de cette démarche sur le territoire normand en sensibilisant et en informant les professionnels. ● Développer les AEF en région, en s'appuyant sur des dispositifs et des actions existantes (CLAS, REAAP, PRE,...), ● Assurer une meilleure prise en compte des situations d'illettrisme d'adultes parents en ajustant les pratiques de professionnels susceptibles d'y être confrontés. ● Veiller au développement de réponses de qualité en faisant en sorte que l'implication des parents soit effective.
Identification des acteurs à mobiliser	Rectorat, DDCS, Caisses d'allocations familiales et le Réseau d'Appui et d'Accompagnement à la Parentalité (REAAP), la MSA, les membres du comité consultatif de l'ANLCI impliqués sur ce champ et qui ont signé des conventions de partenariat avec l'ANLCI.
Calendrier prévisionnel	Durée du plan
Indicateurs d'évaluation du résultat de l'action	Nombre d'actions de sensibilisation (palier 1) organisées Nombre de professionnels sensibilisés Nombre d'actions de remobilisation (palier 2) développées.
Points de vigilance Pré-requis Bonnes pratiques à promouvoir	S'appuyer sur les bonnes pratiques identifiées par l'ANLCI (actions développées par Cherbourg, Alençon et dans d'autres régions). Maillage partenarial important avant de lancer une action (financeurs, acteurs, Education nationale).

Les contrats territoire-lecture (CTL) comme outils de lutte contre l'illettrisme

Référent: Sabrina Le Bris, conseillère livre et lecture, DRAC Normandie (site de Caen)



Description de l'action	Il s'agirait de susciter sur le territoire normand des CTL comportant un axe de prévention de l'illettrisme et/ou de lutte contre l'illettrisme et d'introduire ces problématiques dans les échanges préalables à la conclusion de CTL entre la DRAC et les collectivités qui s'intéressent à ce dispositif ou dispositifs de contractualisation en éducation artistique et culturelle.
Objectif stratégique	Les CTL sont des outils très souples de contractualisation qui ont vocation à faire émerger sur les territoires concernés une synergie des acteurs socio-culturels dans un objectif de développement de la lecture et de la culture. Ces contrats sont coordonnés par les bibliothèques publiques. Les partenariats et moyens engagés dans le cadre des CTL pourraient permettre de toucher des publics éloignés des pratiques de lecture et la petite enfance ainsi que les familles, par le biais d'acteurs de proximité (associations, ...) dans un objectif de prévention de l'illettrisme (développement de la lecture en direction des tout-petits et de leurs parents) et de remédiation (ateliers d'écriture, développement de fonds spécifiques en bibliothèque, action culturelle...)
Objectifs opérationnels	● Sensibiliser les collectivités à cette problématique pour favoriser son inscription dans les axes d'un CTL, voire les inciter à recourir au CTL pour contribuer à remédier à cette problématique sur leur territoire. ● Associer le plus souvent possible à ces CTL les bibliothèques départementales afin qu'elles apportent aux médiathèques engagées dans des CTL une expertise et des outils : formation, collections, animations mutualisées, échanges de pratiques... ● Contribuer à faire émerger dans les territoires concernés des partenariats entre la bibliothèque publique et les acteurs socio-culturels de terrain, en vue de développer l'usage des bibliothèques par les personnes éloignées de la lecture ou en situation d'illettrisme ; mais aussi d'initier hors les murs des actions de prévention ou de remédiation. ● Développer des actions en faveur de la promotion du livre et de l'écrit en direction des tout-petits et de leurs familles (ateliers, collections, animations...) qui puissent se modéliser et se reproduire dans d'autres territoires. ● Développer sur les territoires des CTL des actions de sensibilisation des professionnels de la petite enfance et des acteurs socio-culturels, qui peuvent être soutenues par les bibliothèques départementales.
Identification des acteurs à mobiliser	DRAC pour la rédaction et le suivi du CTL Elus Responsables de bibliothèque pour mettre en œuvre les actions proposées par la MDE et être force de proposition.
Moyens nécessaires	Crédits dévolus aux actions de cet axe illettrisme sur chacune des trois années d'un CTL et pris en charge à parité par l'État et la collectivité concernée.
Calendrier prévisionnel	1 à 2 nouveaux CTL par an à partir de 2019.
Indicateurs d'évaluation du résultat de l'action	● Nombre de CTL nouveaux proposant un axe « illettrisme ». ● Nombre d'actions conduites directement en direction des publics concernés (tout-petits, parents, enfants...). ● Nombre de personnes repérées s'étant inscrites dans la bibliothèque ayant proposé l'action.



Axe

Compétences

Vie professionnelle

Contexte

Un contexte favorable

La maîtrise des compétences clés contribue à l'insertion professionnelle durable de la personne en recherche d'emploi ou favorise l'évolution professionnelle de la personne en emploi (rappelons que la moitié des personnes en situation d'illettrisme exerce une activité professionnelle).

Dans le cadre du Plan régional de prévention et de lutte contre l'illettrisme, l'entreprise ou la collectivité est définie comme une entité dont la performance à long terme est indissociable des savoirs et des compétences de chaque individu qui la compose. Sa performance repose donc sur le capital humain.

Le plan a vocation à cibler son action dans cette perspective de développement des compétences, dans le cadre des situations de la vie professionnelle, qui concerne autant les salariés que les demandeurs d'emploi.

La place de plus en plus omniprésente et incontournable des écrits que ce soit sous forme de consignes, de graphiques, de mesures, de formulaires ou de documents de liaison, justifie également la nécessité d'accorder une grande vigilance à la maîtrise des compétences clés.

L'activité professionnelle a profondément évolué depuis plusieurs années avec la systématisation de la traçabilité en lien avec les normes qualités et de sécurité, ceci quelle que soit la taille de l'entreprise ou de la branche professionnelle.

Par ailleurs, des compétences à l'auto-organisation, à la réactivité du fait de la polyvalence des tâches et leur rapide rotation sont désormais attendues des opérateurs. Face à la segmentation des tâches, les opérateurs doivent gérer des situations parfois difficiles, en étant capables de prendre rapidement les bonnes décisions. Ils le font sans en référer systématiquement à un encadrement de proximité de moins en moins présent.

Compétences clés

Les compétences sont définies en l'occurrence comme un ensemble de connaissances, d'aptitudes et d'attitudes appropriées au contexte.

Les compétences clés sont celles nécessaires à tout individu pour l'épanouissement et le développement personnel, la citoyenneté active, l'intégration sociale et l'emploi.

Elles sont définies en 8 domaines de compétences :

- Communication dans la langue maternelle
- Communication dans une langue étrangère
- Culture mathématiques et compétences de base en sciences et technologies
- Culture numérique
- Apprendre à apprendre
- Compétences sociales et civiques
- Esprit d'initiative et d'entreprise
- Sensibilité et expression culturelles

Source : Parlement européen,
18 décembre 2006

Plan régional
de prévention
et de lutte
contre l'illettrisme
de Normandie
2018 - 2021



Dès lors, le monde du travail a besoin de personnes qui ont une maîtrise correcte d'un environnement de plus en plus complexe et contraignant. Les compétences clés qui s'appuient sur les savoirs de base sont essentielles et désormais associées aux compétences dites techniques dans les préoccupations managériales.

L'illettrisme, terme dont l'usage est peu adapté dans le cadre professionnel que ce soit pour l'entreprise par l'image qu'il renvoie ou pour l'individu qu'il stigmatise et fragilise, se comprend dès lors comme l'incapacité à mobiliser correctement ces compétences clés nécessaires à l'action dans un environnement donné. La question revient alors à repérer les situations fragiles plutôt que les personnes.

Dans le contexte actuel, le Plan d'investissement dans les compétences (PIC), par la mise en œuvre territoriale d'une stratégie d'investissement dans les compétences des jeunes, des demandeurs d'emplois et des salariés peu ou pas qualifiés, participe aux objectifs de l'axe.

Par ailleurs, la mise en place de la réforme de la formation professionnelle va revisiter le paysage des acteurs de l'emploi formation en Normandie et donc des acteurs engagés dans le plan.

Des enjeux multiples

Ils concernent bien évidemment en priorité le développement de la personne vis-à-vis de la question professionnelle, dans ses blocages comme dans ses potentialités pour lui permettre de se sentir à l'aise face aux adaptations et défis à venir.

Ils sont ensuite organisationnels pour le monde professionnel, dans la gestion et l'évolution des situations de travail et des compétences associées. La systématisation de l'usage des outils numériques et plus largement des nouvelles technologies de contrôle et de communication dans les activités en sont un exemple.

Ils portent enfin sur le champ de l'ingénierie de formation. Elle doit s'adapter à ces situations professionnelles et innover dans ce cadre riche en situations problèmes pour développer des compétences dans et par la réalité du travail. Il s'agit de renforcer l'accompagnement vers des parcours de formation individualisés.

La formation se conçoit dans une double perspective : développer l'activité productive du point de vue de l'entreprise (au sens large) et l'activité constructive du point de vue du salarié ou demandeur d'emploi.

Elle participe également au développement de la compétitivité de l'entreprise et de l'employabilité de l'individu.

Les anciennes régions Haute et Basse-Normandie se sont largement impliquées sur la question des compétences clés en lien avec la vie professionnelle. Depuis leur fusion, la nouvelle région Normandie compte donc des acteurs qualifiés (Conseil Régional, Opca/Opacif, organismes de formation, prescripteurs...) qu'elle peut mobiliser dans des actions et expérimentations réussies que ce soit dans la fonction publique territoriale ou hospitalière, l'insertion par l'activité économique, l'entreprise privée ou dans le cadre des dispositifs d'insertion et de qualification vers l'emploi.

Ainsi il s'agit de valoriser, poursuivre un travail déjà engagé et l'amplifier dans une nouvelle dynamique régionale.

Données chiffrées

Depuis 2005, il existe des chiffres fiables concernant l'illettrisme en France.

Pour la première fois, grâce à l'introduction d'un module spécifique développé par l'ANLCI dans l'enquête Information et Vie Quotidienne de l'Insee, il a été possible de connaître le nombre de personnes concernées par l'illettrisme.

En 2005, il y avait 3 500 000 personnes (soit 9 % des 18-65 ans ayant été scolarisées en France).

En 2012 cette enquête a été réitérée, et les chiffres montrent un recul de 2 points de l'illettrisme en France : 2 500 000 personnes, entre 18 et 65 ans ayant été scolarisées en France, sont concernées par l'illettrisme, soit 7 %.

Parmi ces 2 500 000 :

- 53 % ont plus de 45 ans
- 60,5 % sont des hommes
- 48,5 % vivent en zones rurales ou faiblement peuplées
- 10 % vivent en zones urbaines sensibles.

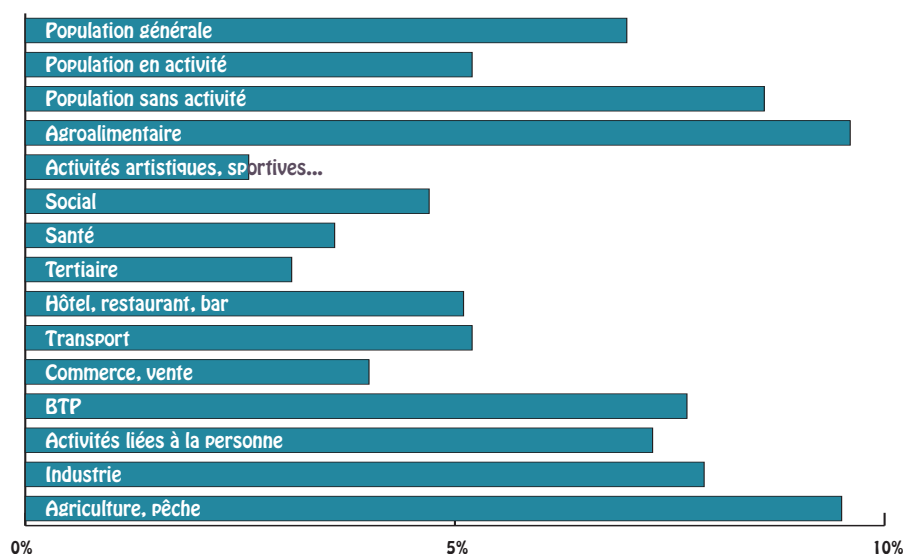
Ces chiffres ont orienté les priorités de la politique de lutte contre l'illettrisme en France.

Autres données issues de cette enquête : 51 % ont un emploi, et 10 % sont au chômage. Sur l'ensemble de la population cela signifie que 6 % des personnes dans l'emploi sont en situation d'illettrisme et 10 % des demandeurs d'emploi sont en situation d'illettrisme.

Si au niveau national, la moitié des personnes en situation d'illettrisme sont en emploi (51%), cette part monte à 58%⁴ en ex Haute-Normandie.

Les secteurs d'activité ne sont pas tous touchés de la même façon (cf. graphique ci dessous). Ce sont dans les secteurs de l'agroalimentaire et de l'agriculture-pêche que la part de personnes en situation d'illettrisme est la plus importante. Suivent ensuite les secteurs du BTP, de l'industrie et des activités liées à la personne.

Taux d'illettrisme par secteur professionnel



Source : IVQ 2012 - Traitement ANLCI

Les chiffres concernant l'illettrisme dans le monde du travail montrent tout l'enjeu donné aux acteurs de la formation professionnelle (syndicats, OPCA, employeurs, ...) à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour que les salariés les plus en difficulté avec l'écrit accèdent à la formation professionnelle tout au long de la vie.

⁴ Données issues de l'extension de l'enquête IVQ réalisée en ex Haute-Normandie (non réalisée en ex Basse-Normandie)

Il s'agit de favoriser le retour à l'emploi pour les demandeurs d'emploi et le maintien durable dans l'emploi pour les salariés afin de leur donner les outils nécessaires à l'adaptation constante aux contraintes des évolutions du poste de travail, de réduire le stress et de favoriser la motivation de ces salariés, au bénéfice de la performance économique de l'entreprise et de l'économie dans son ensemble.

Une enquête menée auprès d'entreprises par le CSA Research en septembre 2017 à la demande du Délégué interministériel à la langue française pour la cohésion sociale confirme les chiffres de l'enquête IVQ. Une entreprise sur deux déclare avoir été confrontée à des salariés qui avaient des difficultés à lire et à écrire (51 %). La proportion monte à 67 % dans le secteur entretien et nettoyage et 60 % pour les services à la personne. Ces difficultés de compréhension orale et écrite sont identifiées comme des facteurs de risques professionnels autant physiques que psychologiques.

Par ailleurs, un quart des entreprises rencontrent régulièrement des difficultés concernant la compréhension des consignes écrites et orales ainsi que sur l'utilisation des outils numériques. Pour autant, elles sont peu nombreuses à avoir mis en place des actions de repérage (14 %) et à avoir adapté l'offre de formation professionnelle.

Moins de quatre entreprises sur dix déclarent avoir été sensibilisées à la question de l'illettrisme dans le monde du travail (38 %). A noter que la proportion est plus importante dans les entreprises confrontées à des situations d'illettrisme (53 %) ainsi que dans le secteur entretien et nettoyage (53 %).

Ces chiffres nationaux sur l'illettrisme peuvent être complétés par les données issues de l'enquête PIAAC (programme pour l'évaluation internationale des compétences des adultes) de l'OCDE de 2012. Il s'avère qu'en France le niveau moyen de compétences est parmi les plus faibles des pays de l'OCDE : 22 % des adultes ont un faible niveau de compétences dans le domaine de l'écrit et 28 % dans le domaine des chiffres.



A retenir pour la Normandie

La Région Normandie agit depuis de nombreuses années en faveur de la lutte contre l'illettrisme. La loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale a renforcé le rôle des Régions dans ce champ en leur transférant les compétences résiduelles de l'Etat en matière de formation professionnelle.

Ainsi depuis janvier 2015, « la région contribue à la lutte contre l'illettrisme sur le territoire régional, en organisant des actions de prévention et d'acquisition d'un socle de connaissances et de compétences », dans le cadre du Service Public Régional de la Formation Professionnelle.

C'est dans ce cadre que s'inscrit son nouveau programme de formation « socle de compétences : Lire Ecrire Compter »

Deux grandes finalités sont visées au travers de ce programme :

- Faciliter l'insertion professionnelle des normands en recherche d'emploi ainsi que leur accès à une formation qualifiante ou certifiante
- Valoriser ou certifier autant que possible les compétences acquises par les stagiaires en formation

Ce nouveau programme normand a pour ambition de proposer :

- Une offre de formation individualisée permettant à tous les normands en recherche d'emploi d'acquérir un socle de compétences
- Une offre de formation de proximité
- Une offre adaptée aux besoins
- Des modalités de contractualisation pluriannuelles permettant par ailleurs une réponse souple et réactive sur les territoires
- Un accès facilité à la formation en rendant visible l'offre
- Un renforcement de la dimension numérique transversale

Cette formation individualisée permet de développer les compétences de base, des compétences transversales telles que « apprendre à apprendre », des compétences sociales et civiques, apporte un premier niveau de connaissance sur l'environnement socio-économique et permet de développer l'autonomie des stagiaires.

La construction de la commande permet de répondre de manière réactive à l'identification de nouveaux besoins grâce à la possibilité d'ouvrir des lieux supplémentaires.

La Région finance 3 500 places sur l'ensemble du territoire normand pour un montant de 4.9M€ et cet engagement va encore être amplifié dans le cadre du Plan d'Investissement dans les Compétences.



Orientations de l'axe

L'objectif de cet axe « Compétences – Vie professionnelle » est de faciliter la démarche de **formation d'un public qui en est souvent éloigné**.

Le public visé concerne tout autant la personne en recherche d'emploi, la personne en emploi que le jeune adulte qui n'a pas acquis la maîtrise des savoirs durant son cursus scolaire.

La lutte contre l'illettrisme sous l'angle de la vie professionnelle (de l'insertion sur le marché du travail au parcours professionnel) a conduit à identifier trois thématiques majeures qui font l'objet de fiches actions.

- **La première thématique est celle de la sensibilisation, de la communication et de l'animation autour de l'illettrisme.**

Il est fondamental de mener des actions de sensibilisation et de communication auprès des employeurs et des salariés (ou futurs salariés) pour faciliter l'accès aux compétences de base et par voie de conséquence l'employabilité de la personne et son accès à la formation professionnelle.

De la même manière, mener des actions de communication régulières permet de mettre en lumière les enjeux économiques et personnels de la lutte contre l'illettrisme et facilite l'opérationnalité d'actions autour de cette thématique.

La mise en réseau des acteurs de l'Emploi Formation est également un élément fort de cette dynamique qui participe à identifier les bonnes pratiques et faciliter la construction de projets communs.

- **La seconde thématique de l'axe est l'outillage des acteurs.**

Pour pouvoir agir, les acteurs concernés doivent avoir à leur disposition des outils adaptés.

Il s'agit des outils de repérage des publics, des outils de montée en compétences via la connaissance des parcours de formation, de leurs financements et des outils de valorisation des compétences acquises.

La lutte contre l'illettrisme repose également sur le repérage des conséquences et des effets des situations de l'illettrisme sur la performance.

Communiquer autour des outils de valorisation des compétences acquises et la sortie de l'illettrisme est tout aussi important. Sur ce point, il apparaît que la promotion de référentiels permettant de valoriser des compétences tels que la certification CléA et d'autres dispositifs s'avère pertinente.

Identifier et promouvoir les bonnes pratiques en Normandie est tout aussi essentiel dans le champ professionnel dont les domaines d'activité sont très diversifiés et cloisonnés.

- **La troisième thématique est celle de l'accompagnement pour une montée en compétences.**

Les actions définies ont pour objectif d'amener les personnes en situation d'illettrisme vers la formation. Même intégrées dans le monde du travail, elles restent souvent à l'écart de la formation. Particulièrement dans la vie professionnelle, de multiples stratégies de contournement sont mises en place pour dissimuler et compenser les difficultés rencontrées.

Il s'ensuit qu'il n'est pas toujours aisé d'identifier un public en situation d'illettrisme, et que la personne qui l'accueille doit elle-même être accompagnée.

Cette double entrée est donc présente dans chaque fiche action : les actions visent la mise en œuvre d'un parcours de montée en compétences du public en situation d'illettrisme tout autant que la montée en compétences des personnes accueillant du public.

Ces fiches actions ont ainsi été rédigées en fonction du public visé :

- **Former** les personnes en recherche d'emploi ;
- **Sensibiliser** les agents de Pôle emploi à l'illettrisme ;
- **Développer** les compétences clés dans la fonction publique hospitalière ;
- **Développer** les compétences clés dans la fonction publique territoriale ;
- **Intégrer** la problématique savoirs de base dans les parcours du public jeune.

Fiches actions

ACCOMPAGNEMENT POUR UNE MONTÉE EN COMPÉTENCES

PAGE

41

FICHE ACTION **11**

Développer les compétences
des personnes en recherche d'emploi

PAGE

42

FICHE ACTION **12**

« En toute lettre »
la feuille de route
de Pôle emploi Normand'illettrisme

PAGE

43

FICHE ACTION **13**

Développement des compétences clés
des salariés de la fonction
publique hospitalière

PAGE

44

FICHE ACTION **14**

Acquérir les compétences de base
nécessaires dans l'exercice
professionnel pour les agents
territoriaux

PAGE

45

FICHE ACTION **15**

Intégrer la problématique
savoirs de base dans les parcours
du public jeune

SENSIBILISER - COMMUNIQUER - ANIMER

PAGE

46

FICHE ACTION **16**

Sensibiliser et communiquer auprès
des entreprises et des salariés

PAGE

47

FICHE ACTION **17**

Développer des actions
de communication

OUTILLER

PAGE

48

FICHE ACTION **18**

Identifier et mutualiser
les bonnes pratiques en Normandie

PAGE

49

FICHE ACTION **19**

Outillage des acteurs
Voir Fiche-action N° 20
de l'axe Territoires - vie sociale en page 62



Rubrique « Accompagnement pour une montée en compétences »

Développer les compétences des personnes en recherche d'emploi

Réfèrent: Conseil Régional – DFTLV (Direction de la formation tout au long de la vie)



Description de l'action	Contribuer à la lutte contre l'illettrisme et favoriser l'acquisition des savoirs fondamentaux par des dispositifs de formation s'adressant à tout normand en recherche d'emploi souhaitant accéder à un emploi et/ou une formation.
Objectif stratégique	Permettre l'apprentissage ou le réapprentissage de compétences de base utiles dans les pratiques professionnelles et dans les actes de la vie quotidienne.
Objectifs opérationnels	● Veiller à la complémentarité et la lisibilité des dispositifs de formation (notamment : socle de compétences Lire Ecrire Compter (Région), alpha, CléA et compétences transverses (Pôle emploi) ● Identifier les besoins sur les territoires et permettre une réponse réactive et ajustable ● Informer, sensibiliser, communiquer sur les dispositifs ● Développer des compétences langagières, mathématiques, mais aussi les aptitudes cognitives, les capacités en termes d'autonomie, de travail en collectif et de coopération. ● Evaluer les dispositifs de formation et nourrir l'évaluation du plan grâce aux données d'entrée en formation
Identification des acteurs à mobiliser	Conseil Régional, Pôle emploi, Organismes de formation
Moyens nécessaires	Remontées des animateurs territoires emplois formation de la Région pour identifier les besoins Appui sur les opérateurs et prescripteurs pour la communication Financement des actions de formation (budget Région 4.9 millions d'euros) Evaluer : statistiques et bilans de formation Région et Pôle emploi
Calendrier prévisionnel	Durée du plan Evaluer : année n : identifier les données stratégiques – construire un document d'évaluation – l'alimenter les années suivantes
Indicateurs d'évaluation du résultat de l'action	Présence en informations collectives, nombre de personnes entrées en formation, diversité des prescripteurs, profils des stagiaires (degré d'illettrisme), atteinte des objectifs, certification passées et obtenues, situation à l'entrée et à la sortie Données à l'échelle régionale et par territoires



« En toute lettre » la feuille de route de Pôle emploi Normand'illettrisme

Référent: Pôle emploi



Description de l'action	Pôle emploi Normandie développe son engagement au service des publics les plus fragiles et notamment ceux ne maîtrisant pas les savoirs de base. Dans la continuité du challenge 2017 « une agence une action » avec plus de 100 actions labellisées par l'ANLCI, Pôle emploi souhaite ancrer durablement la lutte contre l'illettrisme dans son action quotidienne auprès de ceux qui en ont le plus besoin.
Objectif stratégique	Pôle emploi met en place une stratégie par une nouvelle approche autour de la valorisation des compétences.
Objectifs opérationnels	● Actions de valorisation des compétences des demandeurs d'emploi ● Travail avec les partenaires aux niveaux régional et territorial. ● Développement des compétences des conseillers ● Sensibilisation des entreprises ● Suivi statistiques des actions du Plan Régional Illettrisme
Identification des acteurs à mobiliser	Agents, Carif-Oref de Normandie, Coparef, Direccte, Conseil Régional
Moyens nécessaires	Mise en place d'un réseau social interne sur la lutte contre l'illettrisme. Construction et partage d'outils sur l'intranet régional Statistiques pour des diagnostics Formation / sensibilisation des conseillers et psychologues du travail Communication interne et externe Organisation du challenge annuel « une agence une action »
Calendrier prévisionnel	Annuel Challenge annuel en septembre lors des JNAI
Indicateurs d'évaluation du résultat de l'action	Nombre de journées de formation/sensibilisation (nombre de participants) Nombre d'actions labellisées par l'ANLCI Suivi des publics PIC (infra IV) Suivi des demandeurs d'emploi ayant intégré le parcours CléA.

**Développement des compétences clés
des salariés de la fonction publique hospitalière**Réfèrent: ANFH (Association nationale pour la formation permanente
du personnel hospitalier)

Description de l'action	Développer un dispositif global à destination des encadrants de proximité et des salariés de la fonction publique hospitalière (80% d'agents titulaires). Sensibiliser les établissements à la notion de compétences clés et à la stratégie de mise en œuvre. Permettre la mise en place de parcours de formation individualisés ancrés dans les situations professionnelles. Faciliter l'accès à la certification CléA.
Objectif stratégique	Permettre aux salariés de s'adapter aux évolutions des métiers et des processus. Accompagner les salariés dans les projets de mobilité professionnelle. Promouvoir l'accès des salariés à la qualification. Accompagner les encadrants de proximité dans le repérage des besoins en compétences clés. Permettre aux établissements de répondre aux exigences de qualité et d'améliorer la performance collective et la qualité de vie au travail.
Objectifs opérationnels	Sensibiliser les cadres à la démarche de repérage des besoins en compétences clés et à l'utilisation des grilles de repérage Mettre en œuvre les bilans de positionnement afin de définir les parcours de formation individualisés Développer les parcours de formation modulaire couvrant les 7 domaines de compétences de la certification CléA Organiser les bilans post-formation afin d'accompagner les salariés dans leur projet professionnel Faciliter l'accès à la certification CléA
Identification des acteurs à mobiliser	Etablissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux de la fonction publique hospitalière – IRFA Evolution – GRETA Sud Manche
Moyens nécessaires	Guide de l'encadrant et grille de repérage Vidéo pédagogique « Compétences Clés » Formation à l'approche par compétences Co-financement FSE
Calendrier prévisionnel	Durée du plan
Indicateurs d'évaluation du résultat de l'action	Objectif : 700 parcours de formation modulaire - 70 parcours de formations certifiantes. Déployer le dispositif sur tout le territoire Normand au plus près des besoins. Informers sur la mise en œuvre du dispositif et ses effets auprès des établissements adhérents ANFH
Points de vigilance Pré-requis Bonnes pratiques à promouvoir	Pré-requis : formation à l'approche par compétences - bilan de positionnement obligatoire Points de vigilance : portage stratégique par l'établissement et mobilisation du personnel d'encadrement



Acquérir les compétences de base nécessaires dans l'exercice professionnel pour les agents territoriaux



Référent: CNFPT (Centre national de la fonction publique territoriale)

Description de l'action	Proposer une offre de formation sous forme de parcours individualisés aux agents de catégorie C de la fonction publique territoriale en difficultés avec les situations simples de la vie courante et relevant des degrés 1 et 2 de l'échelle ANLCI. Sensibiliser les encadrants de proximité, intermédiaires et de direction et les personnels RH aux problématiques liées à l'illettrisme. Faciliter l'accès à la certification CléA.
Objectif stratégique	S'adapter aux évolutions des métiers, des outils et des process Développer des capacités de raisonnement et des compétences dans les domaines de la communication orale et écrite, de la logique mathématique, du repère dans l'espace et le temps, dans le numérique et dans la vie socio-professionnelle Respecter les règles en matière d'hygiène et de sécurité de la collectivité Gagner en autonomie et en confiance en soi Faciliter les évolutions et les mobilités professionnelles Participer à l'efficacité et à la modernisation du service public
Objectifs opérationnels	Organiser des formations individuelles ou collectives (intra collectivité) au plus près du territoire géographique de l'agent et couvrant 5 des 7 domaines de la certification CléA en fonction des attentes et des objectifs de l'agent et de sa collectivité Piloter les différentes étapes d'un parcours individualisé : communication, positionnement, évaluation initiale, formation, bilans Manager les relations avec les intervenants et organismes de formation Faciliter l'accès à la certification CléA Accompagner les encadrants de proximité dans le repérage des situations d'illettrisme
Identification des acteurs à mobiliser	Collectivités territoriales, établissements publics de coopération intercommunale et autres institutions relevant de la fonction publique territoriale – organismes de formation pour adultes spécialisés dans les formations de base - ANLCI
Moyens nécessaires	Référent illettrisme par délégation (2 en Normandie) Guide pratique « Compétences de base : présentation du dispositif » à destination des services ressources humaines Référentiels de positionnement et de formation du CNFPT Mallette de l'intervenant Kit de positionnement Outils de communication du CNFPT Formations financées sur cotisation des collectivités territoriales au CNFPT
Calendrier prévisionnel	Durée du plan
Indicateurs d'évaluation du résultat de l'action	Bilans et évaluations de fin de parcours Retours des collectivités sur le réinvestissement des acquis de la formation de l'agent et de la poursuite des accompagnements par l'encadrant Poursuite des parcours individuels dans d'autres dispositifs de formation du CNFPT Augmentation du nombre d'agents formés
Points de vigilance Pré-requis Bonnes pratiques à promouvoir	Points de vigilance : L'individualisation des parcours nécessite un suivi administratif et pédagogique rigoureux de la part du CNFPT Portage stratégique par la collectivité et adhésion de la ligne managériale Communication portée par l'ensemble des référents territoire et pas seulement par la référente illettrisme du CNFPT Bonne pratique : Etape facultative de positionnement, en amont de l'évaluation initiale, afin de déterminer si l'agent relève bien du dispositif de formation aux compétences de base, nécessaire à la bonne orientation de l'agent



Rubrique « Accompagnement pour une montée en compétences »

**Intégrer la problématique savoirs de base
dans les parcours du public jeune**

Réfèrent: Centre ressources illettrisme du Carif-Oref de Normandie



Description de l'action	Prise en compte de la problématiques savoirs de base par les différents acteurs prenant en charge des jeunes en difficulté avec les écrits
Objectif stratégique	Faire acquérir la maîtrise du lire, écrire, compter par les jeunes afin de répondre aux exigences des situations de travail (communication au sein de l'entreprise, respect de consignes écrites, contraintes liées à la sécurité, aux outils numériques ...) et permettre l'accès à l'autonomie professionnelle et l'évolution dans le monde du travail.
Objectifs opérationnels	● Repérer des jeunes concernés (JDC, test de positionnement) ● Démultiplier la démarche CBA (compétences de base des apprentis – apprendre autrement par le travail). Démarche initiée par l'ANLCI qui repose sur une approche globale ancrée dans les situations professionnelles. En Normandie, une plateforme numérique met à disposition de tout acteur souhaitant s'engager dans la démarche les outils développés et témoignages des CFA déjà engagés ● Assurer un appui aux structures qui accueillent des jeunes pour faciliter le développement des compétences de base
Identification des acteurs à mobiliser	CFA - MFR - Lycées professionnels - Lycées agricoles - Epide - Ecole de la 2 ^e chance - Ecoles de production - Missions locales - Conseil Régional - ANLCI
Moyens nécessaires	Recensement des actions déjà menées
Calendrier prévisionnel	Durée du plan
Indicateurs d'évaluation du résultat de l'action	Nombre d'actions engagées Nombre de structures engagées dans la démarche CBA
Points de vigilance Pré-requis Bonnes pratiques à promouvoir	Pour déployer CBA, nécessité d'un accompagnement par un expert Formation à la remédiation, à la démarche projet



Sensibiliser et communiquer auprès des entreprises et des salariés

Référent : Centre ressources illettrisme du Carif-Oref de Normandie
Direccte - Coparef



Description de l'action	Sensibiliser et communiquer auprès des entreprises et des salariés sur l'acquisition des compétences clés et les effets bénéfiques d'une montée en compétences. Cette sensibilisation et communication passe par différents leviers de communication.
Objectif stratégique	Sensibiliser sur les enjeux liés aux situations d'illettrisme, prévenir et remédier Identifier et valoriser les compétences acquises Mettre en œuvre des actions de formation aux compétences clés
Objectifs opérationnels	Multiplier les points d'entrée de communication auprès de l'entreprise : ● Intensifier la communication auprès des acteurs qui accompagnent la montée en compétences et la stratégie d'entreprise afin qu'ils aient les outils de communication sur l'illettrisme ● Intensifier la communication auprès des salariés Communiquer sur les outils de repérage, d'accompagnement d'un parcours de formation et de valorisation des compétences acquises (CléA, etc).
Identification des acteurs à mobiliser	Direccte, organisations d'employeurs, organisations de salariés, Conseil régional, Pôle emploi, Opca, organismes de formation, acteurs du CEP, branches professionnelles...
Moyens nécessaires	Boîte à outils actualisée Repérer et participer à des rencontres professionnelles (salons, colloques...)
Calendrier prévisionnel	Durée du plan avec actualisation annuelle
Indicateurs d'évaluation du résultat de l'action	Nombre d'actions de sensibilisation menées ou d'accompagnement à la communication
Points de vigilance Pré-requis Bonnes pratiques à promouvoir	Adapter les dispositifs de communication en fonction des secteurs d'activité ciblés et des enjeux définis. Construire un argumentaire adapté aux différents publics (éléments de langage sur la performance économique, le développement personnel...)

Développer des actions de communication

Référent: Centre ressources illettrisme du Carif-Oref de Normandie – Coparef



Description de l'action	Mettre en place des actions de communication, des évènementiels afin de mieux faire connaître tout le travail réalisé en région dans le cadre de la lutte contre l'illettrisme au niveau de l'axe compétences –vie professionnelle
Objectif stratégique	Mettre en avant la dynamique partenariale portée par les différents acteurs
Objectifs opérationnels	● Communiquer sur les différents dispositifs et notamment CléA ● Essaimer les bonnes pratiques en entreprise ● Conforter la dynamique partenariale en l'élargissant à d'autres partenaires ● Organiser des colloques, tables rondes...
Identification des acteurs à mobiliser	OPCA – Entreprises – organismes de formation – Conseil Régional - Pôle emploi – ANLCI – FPSPP – Branches professionnelles – ANFH – CNFPT
Moyens nécessaires	Outils de communication
Calendrier prévisionnel	Durée du plan
Indicateurs d'évaluation du résultat de l'action	● Nombre d'actions mises en place ● Types de médias utilisés ● Outils de communication réalisés

Identifier et mutualiser les bonnes pratiques en Normandie

Référent: Centre ressources illettrisme du Carif-Oref de Normandie



Description de l'action	Identifier les outils et les bonnes pratiques de lutte contre l'illettrisme mis en place selon les secteurs d'activités professionnels et les zones géographiques. Etudier leur impact et les difficultés rencontrées Communiquer sur les bonnes pratiques identifiées et faciliter leur mise en place selon les secteurs d'activités et la zone géographique
Objectif stratégique	Permettre la diffusion des bonnes pratiques à l'ensemble des secteurs d'activités professionnels
Objectifs opérationnels	Recenser les bonnes pratiques qui fonctionnent Identifier les difficultés rencontrées et les analyser à travers la mise en place d'échanges de pratiques Communiquer autour des bonnes pratiques et accompagner la mise en place de projets
Identification des acteurs à mobiliser	Carif Oref – Pôle emploi - branches professionnelles – Conseil régional - organismes de formation - Opca - entreprises - collectivités
Moyens nécessaires	Recenser les actions de lutte contre l'illettrisme par secteur d'activités et par zone géographique S'appuyer sur le réseau des acteurs de l'emploi et de la formation pour recenser ces bonnes pratiques
Calendrier prévisionnel	Durée du plan
Indicateurs d'évaluation du résultat de l'action	Production d'un guide des bonnes pratiques et des points de vigilance dans le cadre de la mise en place d'actions de lutte contre l'illettrisme Production d'un guide d'accompagnement à la formation
Points de vigilance Pré-requis Bonnes pratiques à promouvoir	Il ne s'agit pas de recenser toutes les bonnes pratiques mais de produire un guide qui permette d'accompagner la mise en place d'actions de lutte contre l'illettrisme ou d'accompagnement à la formation.

Rubrique « Outiller »

Outillage des acteurs

Référent: Centre ressources illettrisme du Carif-Oref de Normandie



Description de l'action

Il s'agit de mettre à disposition des acteurs intervenant directement ou indirectement dans la lutte contre l'illettrisme, des outils adaptés :

- De connaissance de l'illettrisme, des acteurs intervenants dans la lutte contre l'illettrisme et de leur rôle.
- De repérage et d'accompagnement des publics.

**Renvoi vers la fiche-action N° 20
 de l'axe Territoires - vie sociale en page 62**



Axe Territoires Vie sociale

Contexte

La prévention comme la lutte contre l'illettrisme nécessitent d'être au plus près des publics et de leurs environnements quotidiens. En effet, il s'agit de sensibiliser les personnes en ayant repéré au mieux leurs situations, leurs besoins et de les accompagner sur les opportunités envisageables localement.

Les territoires ont leurs caractéristiques propres en fonction des personnes et des relations qu'elles tissent entre elles, des services disponibles, du tissu associatif et des activités déjà engagées dans la lutte contre l'illettrisme.

Par conséquent, les choix comme les modes d'action ne peuvent être totalement identiques selon les lieux.

L'approche territoriale recouvre cette notion de proximité en l'associant ainsi à celle de contextes particuliers. De ce fait, elle intègre davantage la dimension relationnelle dans la dynamique des actions menées.

Il s'agit d'adapter les politiques publiques aux nécessités et priorités locales et de la même façon de repérer les initiatives autonomes en les soutenant et en les partageant à un niveau plus large.

Dans cette mise en relation des actions avec les contextes, que ces actions s'adaptent du régional au local ou qu'elles essaient du terrain vers le général, l'approche territoriale favorise la synergie entre de nombreux acteurs même éloignés de la question de l'illettrisme. Ce sont alors tous ces acteurs de terrain, dans leurs logiques et compétences propres, qui participent à la mise en œuvre du plan.

Indispensable aux contacts et à la mise en réseau effective, l'animation du territoire est placée alors au centre de la dynamique attendue dans la lutte contre l'illettrisme. Elle permet de rendre compte de toutes les dimensions de la vie sociale des personnes notamment l'accès aux droits et aux services par la maîtrise du numérique, de la mobilité et de l'information...

Le plan affiche donc son adhésion à cette approche en inscrivant des actions spécifiques dans un axe « territoires et vie sociale ».

Les remontées des territoires doivent permettre d'adapter les politiques régionales, notamment l'offre de formation. L'échelle régionale doit veiller à l'équité territoriale et permettre d'identifier des territoires sur lesquels une attention particulière devra être portée.

L'échelle régionale doit permettre de capitaliser les bonnes pratiques et de les diffuser sur l'ensemble des territoires. Cela doit passer par une animation de réseau notamment entre les organismes de formation.



Diagnostic territorial

Une enquête nationale réalisée par l'Insee en collaboration avec l'ANLCI permet de mesurer le taux d'illettrisme (IVQ 2004 et 2011). Une extension régionale de cette enquête a été réalisée en ex Haute-Normandie en 2011, mais sans disposer de données à un niveau infra-régional.

Avant la fusion des deux régions, des travaux différents ont été menés dans chaque région :

- en ex Haute-Normandie, le CESER dans le cadre d'un rapport sur l'illettrisme a émis des pistes de territoires prioritaires où mener l'action à partir d'indicateurs sur les niveaux de formation et les catégories socioprofessionnelles. Il en ressort que les zones d'emploi de la Vallée de la Bresle, du pays de Bray, de Verneuil sur Avre et de Bernay-Pont-Audemer, ainsi que la zone du Vexin normand allant de Gisors jusqu'aux Andelys sont les moins diplômées, la population y est fortement concentrée dans l'espace rural et le tissu économique est marqué par une activité industrielle de production, avec un taux plus élevé de catégories professionnelles de type ouvriers (qualifiés ou non) et employés.
- en ex Basse-Normandie, un travail a été réalisé en 2013 avec l'Insee autour des situations préoccupantes face à l'écrit à travers un indicateur relatif de risque par territoire. Cet indice exprime la propension d'un territoire à présenter un taux de personne en situation préoccupante face à l'écrit supérieur à la moyenne régionale mais ne permet pas d'estimer ce taux pour la région ou pour ses territoires. Trois zones obtenaient un indice élevé : Argentan/Vimoutiers, L'Aigle/Mortagne, Vire.

A défaut de pouvoir étendre le travail réalisé sur l'ex territoire bas-normand à l'ensemble de la Normandie, différents indicateurs peuvent permettre de mesurer sur quels territoires se situent les populations les plus fragilisées.

Ils sont issus des travaux réalisés par le Carif-Oref de Normandie dans le cadre du CPRDFOP. Ces données reposent sur un découpage en 24 zones d'animation.

Découpage des différentes zones d'animation en Normandie

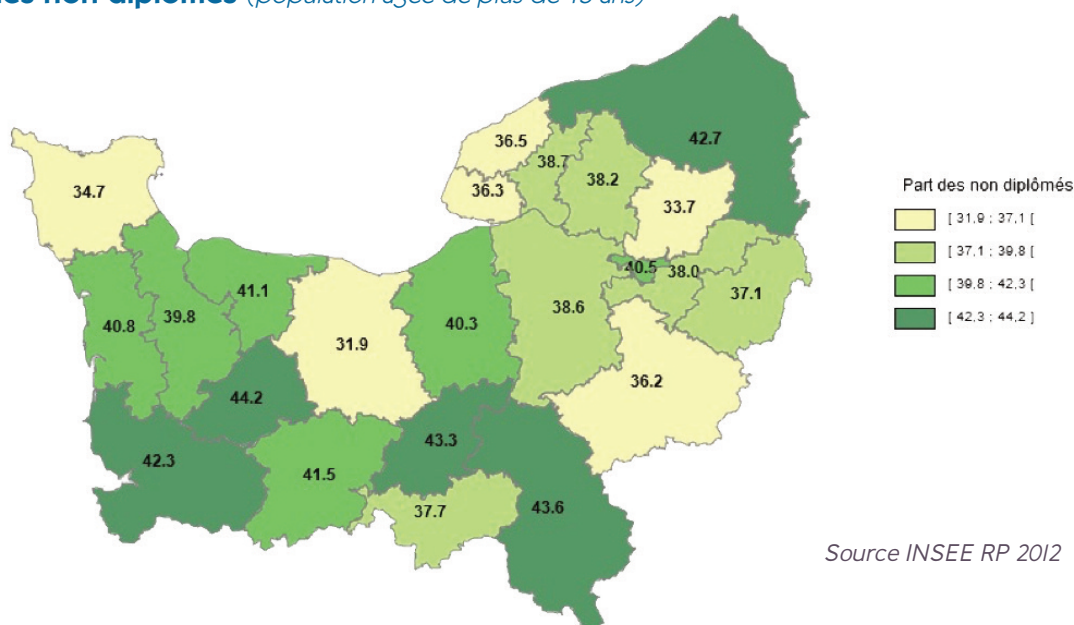


Niveau de formation

L'un des indicateurs les plus influents sur la situation potentielle d'illettrisme est le niveau de formation. La part de non diplômés parmi les Normands âgés de plus de 15 ans est de 38 %.

Cinq zones ont une proportion de personnes non diplômées importante : Vire / L'Aigle Mortagne / Argentan Vimoutiers / Dieppe et Sud Manche.

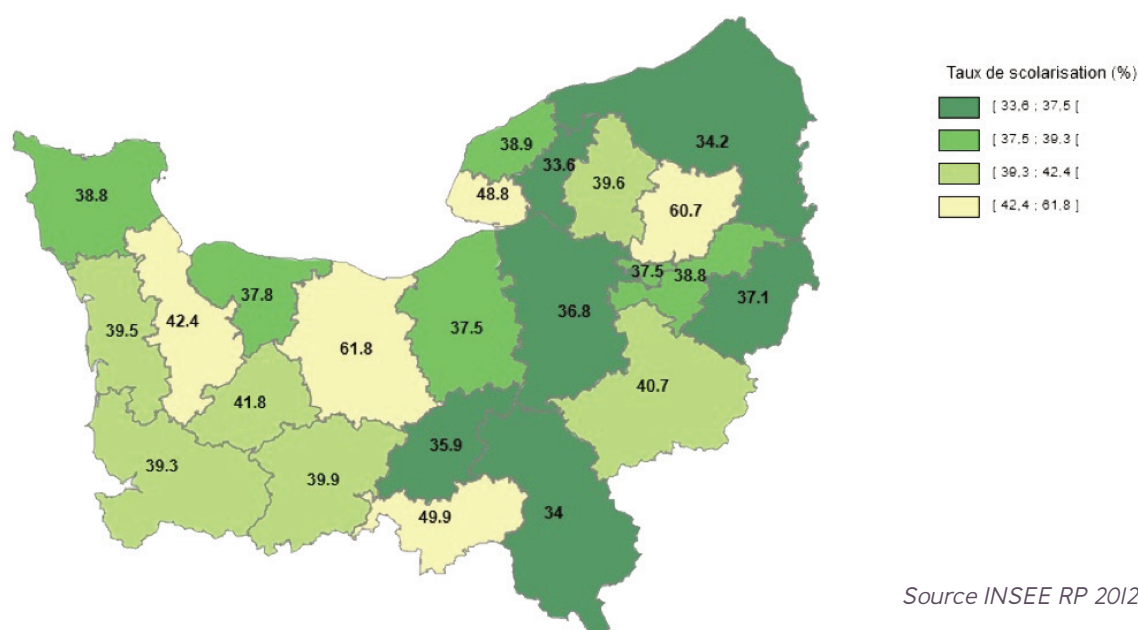
Part des non diplômés (population âgée de plus de 15 ans)



Taux de scolarisation des 18 -24 ans

Le taux de scolarisation en Normandie est de 47,6 %, il est inférieur à celui constaté au niveau national : 52 %.

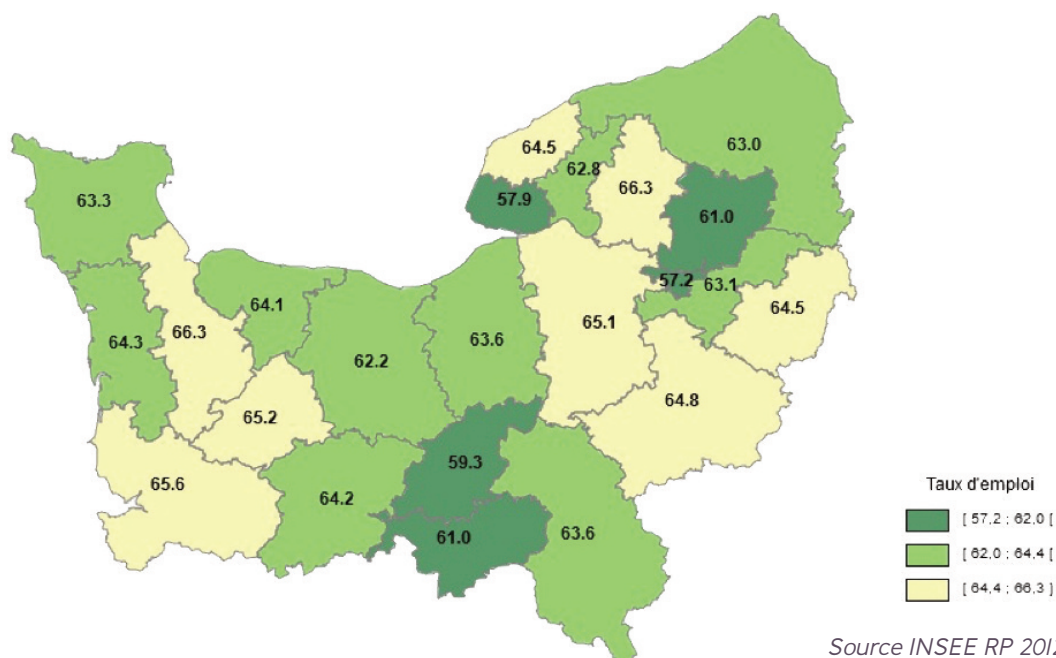
Les zones dans lesquelles ce taux est le plus bas sont au nombre de 6 : Lillebonne étant la zone qui a le taux le plus faible (à peine un tiers des jeunes scolarisés) - suivent les zones de l'Aigle Mortagne / Dieppe / Argentan Vimoutiers / Bernay / Vernon.



Taux d'emploi

Le taux d'emploi mesure les personnes en emploi parmi la population en âge de travailler.

En Normandie, le taux d'emploi est de 62,8 %. Les cinq zones qui ont le taux d'emploi le moins élevé sont Elbeuf / Le Havre / Argentan Vimoutiers / Alençon et Grand Rouen.



Source INSEE RP 2012

Zones d'animation	Part de non diplômés %	Taux de scolarisation des 18-24 ans %	Taux d'emploi %
Alençon	37,7	49,9	61
Argentan - Vimoutiers	43,3	35,9	59,3
Bayeux	41,1	37,8	64,1
Bernay	38,6	36,8	65,1
Caen - Falaise	31,9	61,8	62,2
Caux-Seine-Austreberthe	38,2	39,6	66,3
Cotentin	34,7	38,8	63,3
Coutances	40,8	39,5	64,3
Dieppe	42,7	34,2	63
Elbeuf	40,5	37,5	57,2
Évreux-Verneuil	36,2	40,7	64,8
Fécamp	36,5	38,9	64,5
Grand Rouen	33,7	60,7	61
L'Aigle - Mortagne	43,6	34	63,6
Le Havre	36,3	48,8	57,9
Lillebonne	38,7	33,6	62,8
Louviers	38	38,8	63,1
Pays D'Auge	40,3	37,5	63,6
Pays du Bocage	41,5	39,9	64,2
Saint-Lô	39,8	42,4	66,3
Sud Manche	42,3	39,3	65,6
Vernon	37,1	37,1	64,5
Vire	44,2	41,8	65,2
Région Normandie	37,5	47,6	62,8

Une zone présente une certaine fragilité pour les trois indicateurs disponibles : Argentan Vimoutiers. Dans le diagnostic réalisé en ex Basse-Normandie en 2013 par l'Insee, cette zone avait l'indice de risque le plus élevé.

Deux zones concentrent à la fois une part importante de non diplômés et un faible taux de scolarisation : l'Aigle Mortagne et Dieppe. L'Aigle Mortagne obtenait également dans le diagnostic Insee un indice de risque élevé.

D'autres indicateurs peuvent être mobilisés pour pointer les populations les plus fragilisées sur les territoires : le taux de chômage, le taux de pauvreté.

Il est impossible de croiser ces indicateurs avec les précédents étant donné qu'ils sont calculés à partir d'un zonage différent : les zones d'emploi (au nombre de 23).

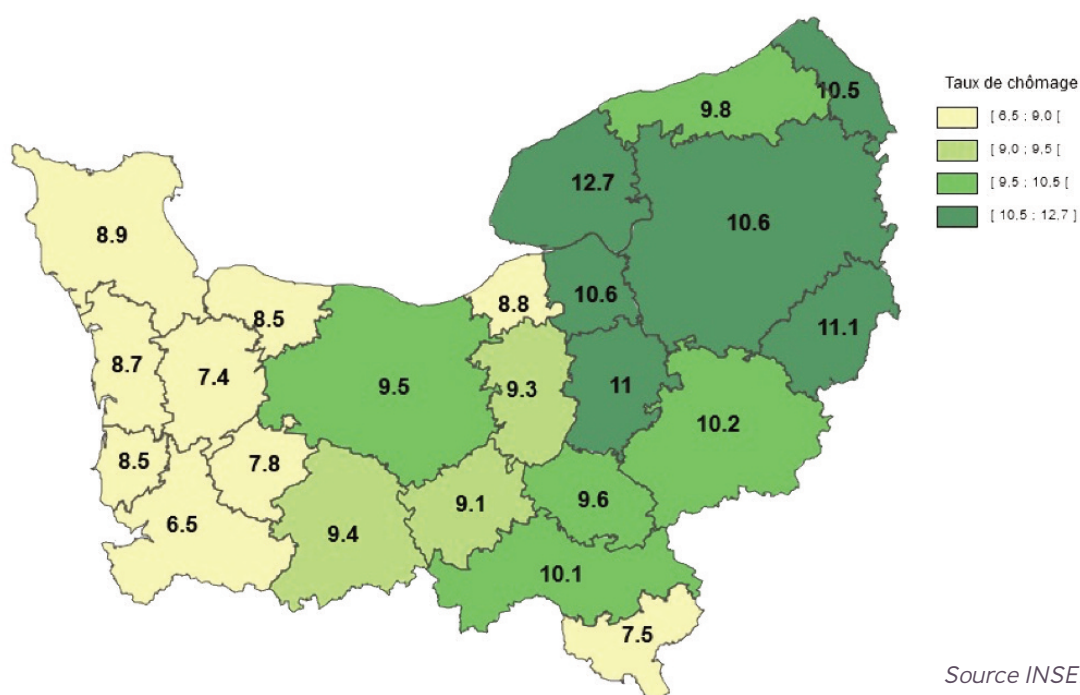


Découpage des différentes zones d'emploi en Normandie



Taux de chômage au 3^{ème} trimestre 2016 (par zone d'emploi)

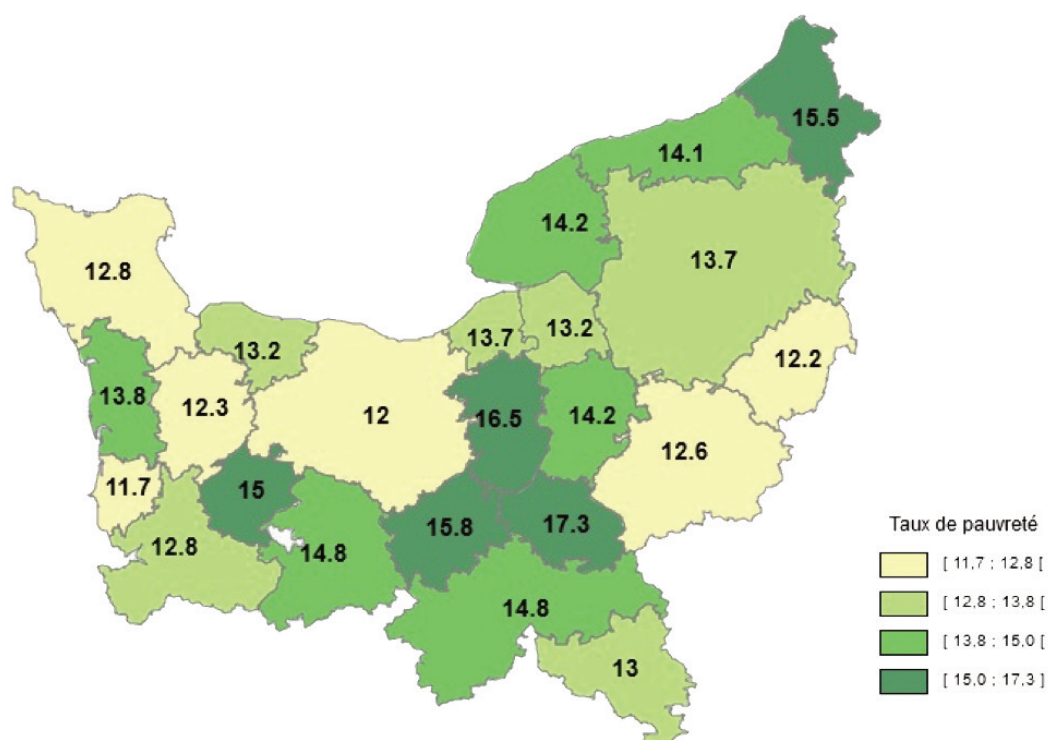
Les zones d'emploi qui concentrent les plus forts taux de chômage en région sont situées dans l'Est de la Normandie : Le Havre / Vernon Gisors / Bernay / Pont - Audemer / Grand Rouen / Vallée de la Bresle Vimeu.



Taux de pauvreté par zones d'emploi

NB : dans cette carte, les données pour les 3 zones qui « débordent » sur d'autres régions (Alençon, Nogent le Rotrou et Vallée de la Bresle- Vimeu) ne sont pas limitées au territoire normand.

Un autre indicateur qui peut être révélateur de population en situation fragilisée est le taux de pauvreté. Le taux moyen en métropole est de 14,5 %. En Normandie, 5 zones d'emploi présentent un taux élevé : l'Aigle / Lisieux / Argentan / Vallée de la Bresle Vimeu / Vire.



Ce premier diagnostic territorial permet de repérer les zones qui concentrent des risques potentiels de fragilité et démontre l'intérêt de décliner le plan régional au plus près des territoires et de leurs spécificités.

Périmètre de l'axe

La clé d'entrée pour l'axe territoires – vie sociale du Plan régional de prévention et de lutte contre l'illettrisme sera le territoire retenu dans le cadre de la charte de l'animation territoriale signée par l'Etat et la Région courant 2018.

Selon cette charte, l'animation territoriale traduit la volonté concertée de l'État et la Région d'articuler les politiques de l'emploi et de la formation professionnelle en Normandie. Cette charte définit les modalités de collaboration pour une mise en œuvre coordonnée des politiques au service des territoires (Stratégie Régionale pour l'Emploi, Contrat de Plan Régional de Développement de la Formation et de l'Orientation Professionnelles, Plan d'Investissement dans les Compétences...) en tenant compte des spécificités de chaque territoire (publics, entreprises, acteurs locaux...).

Cette animation territoriale commune permet notamment :

- de mobiliser et d'articuler sur les territoires les acteurs et partenaires locaux pour anticiper et accompagner les mutations économiques ;
- de faciliter l'accès, le maintien et le retour à l'emploi des actifs et demandeurs d'emploi en développant leurs compétences ;
- de développer l'offre, l'adaptation et la qualité de la formation dans le respect des orientations de l'Etat et de la Région Normandie en fonction des besoins exprimés sur les territoires ;
- d'identifier, d'anticiper et de partager les opportunités et les problématiques de chaque territoire en y apportant des réponses de proximité coordonnées, rapides et efficaces ;
- de déployer les politiques publiques au niveau de chaque territoire tout en garantissant la complémentarité et la cohérence de l'action de l'ensemble des acteurs territoriaux.

Le territoire d'action de la charte de l'animation territoriale est l'arrondissement : au nombre de 17 en Normandie. L'instance opérationnelle de coordination locale se nomme CATEF (comité d'animation territoriale emploi formation). Il est co-piloté par l'Etat, représenté par le sous-préfet d'arrondissement, et par la Région, représentée par l'animateur emploi-formation. Ces instances constituent des espaces d'action avec un ensemble d'acteurs pouvant faire levier contre l'illettrisme. A terme, il apparaît important d'avoir des référents dans chacun de ces CATEF pour avoir une remontée des problématiques rencontrées et expérimentations mises en œuvre dans chacun des arrondissements.

Les arrondissements de Normandie



Si l'arrondissement constitue la clé d'entrée de l'axe territoires - vie sociale, il sera également possible dans le cadre du plan de réaliser des zooms sur des bassins d'emploi, des intercommunalités voire des villes.

Concernant le périmètre, en dehors de la Région et de l'Etat, les acteurs du premier cercle sont les départements, les intercommunalités, les référents quartiers prioritaires de la politique de la ville, les communes....

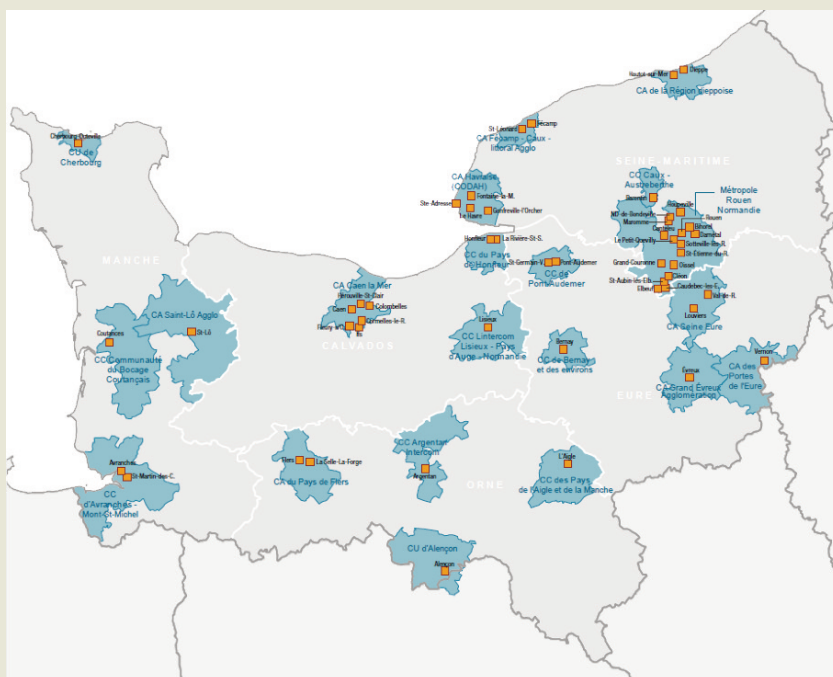
En conformité avec les orientations stratégiques de l'ANLCI, l'accent sera mis à la fois sur les zones rurales (pour rappel, 49 % des personnes en situation d'illettrisme vivent dans des zones faiblement peuplées) et les quartiers prioritaires de la politique ville. Ces derniers correspondent aux territoires de plus de 1 000 habitants concentrant une majorité de population à bas revenus.



A retenir pour la Normandie

62 Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV) représentent 194 452 habitants soit 5,8 % de la population normande :

- 28 en Seine Maritime soit 8 % de la population départementale
- 11 dans l'Eure soit 5 % de la population départementale
- 9 dans le Calvados soit 4 % de la population départementale
- 7 dans la Manche soit 3 % de la population départementale
- 7 dans l'Orne soit 5 % de la population départementale



Plan régional
de prévention
et de lutte
contre l'illettrisme
de Normandie
2018 - 2021





La stratégie nationale pour un numérique inclusif

Dans le « Rapport et recommandations - Stratégie nationale pour un numérique inclusif » commandé par le secrétaire d'état au numérique publié en mai 2018, il est précisé que nous sommes dans un moment charnière où la dématérialisation de nombreux services notamment publics et la diffusion rapide des technologies (data, intelligence artificielle, etc.) exigent de construire dans chaque territoire des solutions pour guider ceux qui le peuvent vers l'autonomie et de maintenir un accompagnement humain pour ceux qui en ont besoin.

Construire ces solutions suppose d'abord de prendre conscience de l'importance que revêt l'inclusion numérique mais aussi de s'inscrire en cohérence avec des dispositifs existants (les espaces publics numériques, les Maisons de Service au Public, etc.). C'est en identifiant et en capitalisant sur ce qui se fait déjà en matière d'inclusion numérique que pourront être proposées des recommandations et de nouvelles actions ambitieuses et pertinentes.

Parmi les nombreuses recommandations de ce rapport, il est prévu des actions d'accompagnement pour les publics les plus éloignés de la maîtrise du numérique.

L'axe territoires – vie sociale est l'axe central du plan, il est alimenté par les deux autres axes et s'articule autour de quatre thématiques :

- Informer - communiquer
- Animation territoriale
- Veille - capitalisation - ancrage - essaimage
- Vie sociale



Fiches actions

INFORMER - COMMUNIQUER

PAGE
62

FICHE ACTION **20**

Outillage des acteurs

PAGE
63

FICHE ACTION **21**

Sensibilisation,
professionnalisation

ANIMATION TERRITORIALE

PAGE
64

FICHE ACTION **22**

Développer les compétences
des personnes en recherche d'emploi
*Voir Fiche-action N° 11 de l'axe Compé-
tences - vie professionnelle en page 41*

PAGE
65

FICHE ACTION **23**

Mise en réseau - partenariats
communication

VEILLE - CAPITALISATION - ANCRAGE - ESSAIMAGE

PAGE
66

FICHE ACTION **24**

Déployer la démarche
des Actions éducatives et familiales
*Voir Fiche-action N°9 de l'axe Prévention –
vie éducative et familiale en page 32*

PAGE
67

FICHE ACTION **25**

Identifier et mutualiser
les bonnes pratiques en Normandie
*Voir Fiche-action N° 18 de l'axe Compé-
tences - vie professionnelle en page 48*

VIE SOCIALE

PAGE
68

FICHE ACTION **26**

Mise en relation des organismes
de formation avec les bibliothèques
*Voir Fiche-action N° 5 de l'axe Prévention –
vie éducative et familiale en page 28*

PAGE
69

FICHE ACTION **27**

Contrat Territoire-Lecture (CTL) entre
l'État et le département de l'Eure
*Voir Fiche-action N° 6 de l'axe Prévention –
vie éducative et familiale en page 29*

PAGE
70

FICHE ACTION **28**

Accès aux droits et aux services



Outillage des acteurs

Référent: Centre ressources illettrisme du Carif-Oref de Normandie



Description de l'action	Il s'agit de mettre à disposition des acteurs intervenant directement ou indirectement dans la lutte contre l'illettrisme, des outils adaptés : ● De connaissance de l'illettrisme, des acteurs intervenants dans la lutte contre l'illettrisme et de leur rôle. ● De repérage et d'accompagnement des publics.
Objectif stratégique	Produire et organiser des outils adaptés aux besoins des acteurs
Objectifs opérationnels	● Réaliser un diagnostic partagé ● Recenser, développer, adapter et mettre à disposition des outils de repérage, d'accompagnement et de connaissance des acteurs intervenant auprès des publics en situation d'illettrisme ● Diffuser les outils innovants ● Identifier des indicateurs pertinents permettant : ✓ de mesurer un risque d'illettrisme sur les territoires ✓ d'alimenter un suivi régional et territorial ● Construire des informations statistiques accessibles permettant une communication/sensibilisation efficace auprès d'acteurs divers (associations, élus, entreprises...)
Identification des acteurs à mobiliser	Conseil régional – Carif Oref – Pôle emploi – Coparef – entreprises- collectivités - branches professionnelles - acteurs de l'orientation ...
Moyens nécessaires	Site internet avec gestion de base de données Journées de professionnalisation et de présentation d'outils
Calendrier prévisionnel	Durée du plan Mise à jour des indicateurs annuellement
Indicateurs d'évaluation du résultat de l'action	Recensement réalisé et diffusé Réalisation du diagnostic Production d'un kit de sensibilisation Utilisation du site IPI (Information Prévention Illettrisme) Mise à jour annuelle des indicateurs et communication Production d'un annuaire des acteurs
Points de vigilance Pré-requis Bonnes pratiques à promouvoir	Interprétation correcte du diagnostic comme outil d'alerte, les données devant être analysées avec prudence Disponibilité et réactualisation des indicateurs

Sensibilisation, professionnalisation

Référent: Correspondant régional de l'ANLCI
Centre ressources illettrisme du Carif-Oref de Normandie



Description de l'action	Sensibiliser et professionnaliser les acteurs à la problématique illettrisme
Objectif stratégique	Permettre une meilleure connaissance opérationnelle des questions liées à l'illettrisme afin de mesurer les enjeux et d'avoir une représentation partagée de la problématique illettrisme.
Objectifs opérationnels	Organiser des échanges avec les acteurs sur les besoins qu'ils rencontrent : repérage, accueil, communication, accompagnement, orientation Sensibiliser le maximum d'acteurs. Construire des démarches de remédiation aux situations repérées.
Identification des acteurs à mobiliser	CAF - Organismes de formation - CCAS - Conseil régional - Conseils départementaux - Intercommunalité - Délégués du préfet - Associations- Entreprises - OPCA - Acteurs AIO (Pôle emploi, Cap emploi, Missions locales) - Travailleurs sociaux - Référents des quartiers politiques de la ville - Centres sociaux - personnel PJJ - Partenaires sociaux ...
Moyens nécessaires	Appui du Carif-Oref et de l'ANLCI (outils, ressources, échanges de pratiques, programme de professionnalisation...)
Calendrier prévisionnel	Durée du plan
Indicateurs d'évaluation du résultat de l'action	Nombre d'actions menées, de personnes contactées. Réseaux contactés. Formalisation des démarches de remédiation proposées.
Points de vigilance Pré-requis Bonnes pratiques à promouvoir	Renouveler les actions régulièrement dans le cadre des nouvelles affectations dans les structures

Développer les compétences des personnes en recherche d'emploi

Référent: Conseil Régional – DFTLV (Direction de la formation tout au long de la vie)



Description de l'action	Contribuer à la lutte contre l'illettrisme et favoriser l'acquisition des savoirs fondamentaux par des dispositifs de formation s'adressant à tout normand en recherche d'emploi souhaitant accéder à un emploi et/ou une formation.
---------------------------------------	---

**Renvoi vers la fiche-action N° 11
de l'axe Compétences - vie professionnelle en page 41**

Mise en réseau - partenariats - communication

Référent: Conseil Régional - DSOAT (Direction stratégie, orientation
et animation territoriale) - Direccte



Description de l'action	Développer les échanges afin d'enclencher une dynamique partenariale entre différents acteurs d'un territoire pouvant participer à la prévention et à la lutte contre l'illettrisme
Objectif stratégique	Mobiliser les énergies d'un territoire en direction des publics cibles, mettre en synergie les acteurs et fédérer les moyens adaptés à la mise en œuvre d'actions Créer une dynamique territoriale visant à proposer une remédiation adaptée aux personnes qui en ont besoin
Objectifs opérationnels	Mettre en place une animation des réseaux d'acteurs locaux Développer l'interconnaissance entre les acteurs et l'interconnexion des actions Repérer les problématiques, définir le public cible prioritaire par territoire, (personnes en emploi, sans emploi, actifs d'une zone urbaine ou rurale) et se fixer des objectifs communs pour accompagner au mieux le public Identifier les initiatives de proximité déjà existantes en matière de lutte contre l'illettrisme, sur chaque territoire, les accompagner le cas échéant Identifier les territoires « vierges » qui nécessiteraient une mobilisation des acteurs Favoriser la mise en place d'actions nouvelles, expérimenter pour mieux essaimer à l'échelon de la région Développer le partenariat entre les organismes de formation prestataires et les acteurs de terrain pour favoriser la remédiation et assurer un accompagnement global des personnes Valoriser et communiquer autour des actions réussies afin d'encourager d'autres expérimentations notamment dans le cadre des journées nationales d'action sur l'illettrisme.
Identification des acteurs à mobiliser	Conseil Régional, Délégués du préfet, Pôle emploi, Missions locales, Cap emploi, Acteurs de la VAE, Organismes de formation, Départements, EPCI, Associations, élus, Acteurs de l'insertion, Centres sociaux, Partenaires sociaux, structures d'accueil du public, les accompagnateurs bénévoles, structures d'AIO, CAF, branches professionnelles, OPCA...
Moyens nécessaires	Professionnaliser et sensibiliser les acteurs locaux à la problématique de l'illettrisme, à partager une même conception de l'illettrisme Appui du Carif-Oref. Mise en place, sous l'égide de l'Etat et la Région, d'une instance territoriale impliquée dans la réalisation du plan (CATEF).
Calendrier prévisionnel	Durée du plan
Indicateurs d'évaluation du résultat de l'action	Nombre et type d'actions menées en partenariat avec les acteurs
Points de vigilance Pré-requis Bonnes pratiques à promouvoir	Veiller à la pérennité de la mobilisation et de l'implication des territoires Vigilance à cibler les personnes qui en ont le plus besoin



FICHE
ACTION
numéro
24

Rubrique « Veille - capitalisation - ancrage - essaimage »

Déployer la démarche des actions éducatives et familiales

Référent: Centre ressources illettrisme du Carif-Oref de Normandie



Description de l'action

La démarche des Actions Educatives Familiales est née en 2008 et portée par l'ANLCI.
Il ne s'agit pas de mettre en place un « dispositif de plus » mais de proposer des actions qui viennent s'articuler, renforcer, compléter, des dispositifs existants, aux côtés des partenaires identifiés et surtout de les rendre vraiment accessibles aux personnes confrontées à l'illettrisme.

**Renvoi vers la fiche-action N° 9
de l'axe Prévention - vie éducative et familiale en page 32**



FICHE
ACTION
numéro
25

Rubrique « Veille - capitalisation - ancrage - essaimage »

Identifier et mutualiser les bonnes pratiques en Normandie

Référent: Centre ressources illettrisme du Carif-Oref de Normandie



Description de l'action

Identifier les outils et les bonnes pratiques de lutte contre l'illettrisme mis en place selon les secteurs d'activités professionnels et les zones géographiques.
Etudier leur impact et les difficultés rencontrées
Communiquer sur les bonnes pratiques identifiées et faciliter leur mise en place selon les secteurs d'activité et la zone géographique

**Renvoi vers la fiche-action N° 18
de l'axe Compétences - vie professionnelle en page 48**



FICHE
ACTION
numéro
26

Rubrique « Vie sociale »

Mise en relation des organismes de formation avec les bibliothèques



Référent: Aïcha Talbi (Carif-Oref) et Alexandra Guérault-Picot (Normandie Livre et Lecture)

Description de l'action

Accompagnement par Normandie Livre et Lecture et le Carif-Oref de Normandie des structures de formation auprès d'un public adulte en situation d'illettrisme, dans leur relation avec les bibliothèques de proximité.

**Renvoi vers la fiche-action N° 5
de l'axe Prévention - vie éducative et familiale en page 28**



FICHE
ACTION
numéro
27

Rubrique « Vie sociale »

Contrat Territoire-Lecture (CTL) entre l'État et le département de l'Eure

Référent: Sabrina Le Bris, conseillère livre et lecture, DRAC Normandie (site de Caen)



Description de l'action

La Médiathèque départementale de l'Eure (MDE) s'est rapprochée de la DRAC pour envisager la rédaction et la conclusion d'un CTL 2018 – 2020. Sur les 3 axes que comprendra ce CTL, l'un concernerait la prévention de l'illettrisme, notamment par le biais de la promotion du livre et de l'écrit auprès de la petite enfance.

**Renvoi vers la fiche-action N° 6
de l'axe Prévention - vie éducative et familiale en page 29**



Accès aux droits et aux services

Référent: Centre ressources illettrisme du Carif-Oref de Normandie



Description de l'action	Accompagner les publics les plus fragiles dans le cadre de l'accès aux droits et aux services (maîtrise du numérique, mobilité et information), dans le contexte de la dématérialisation des services
Objectif stratégique	Faciliter l'accès aux droits et aux services aux personnes en situation d'illettrisme
Objectifs opérationnels	Recenser les actions existantes, les capitaliser et les mutualiser Favoriser les expérimentations Faciliter l'accès à la mobilité et au numérique sur tout le territoire et particulièrement en zones rurales et dans les quartiers politiques de la ville Accompagner, encourager les porteurs de projets
Identification des acteurs à mobiliser	CAF – Organismes de formation – CCAS – Conseil régional – Conseils départementaux – Communes – Intercommunalités – Délégués du préfet – Associations – Référents politique de la ville – Plateformes mobilité – Pôle emploi
Moyens nécessaires	Diagnostics réalisés par les différentes structures
Calendrier prévisionnel	Durée du plan
Indicateurs d'évaluation du résultat de l'action	Nombre d'expérimentations et thématiques
Points de vigilance Pré-requis Bonnes pratiques à promouvoir	Vigilance à cibler les personnes qui en ont le plus besoin.

RÉCAPITULATIF DES FICHES ACTION DANS LES AXES

Fiches Actions		Compétences - vie professionnelle				Territoires - Vie sociale				Prévention - Vie éducative et familiale				
		Accompagnement pour une montée en compétences	Sensibiliser Communiquer Animer	Outiller		Informier Communiquer	Animation territoriale	Veille capitalisation ancrage essaimage	Vie sociale	Mutualiser	Coopérer	Outiller	Accompagner	Essaimer
Développer les compétences en littératie numérique										page 24				
Echanges de pratiques et synergie des acteurs travaillant avec les gens du voyage sur la problématique de l'illettrisme										page 25				
Réaliser une cartographie des actions de prévention pour la région Normandie												page 30		
Réaliser une bibliographie des ressources documentaires sur la prévention de l'illettrisme												page 31		
Déployer la démarche des actions éducatives et familiales								X						page 32
Les contrats territoire-lecture (CTL) comme outils de lutte contre l'illettrisme														page 33
Mise en relation des organismes de formation avec les bibliothèques														
Contrat Territoire-Lecture entre l'État et le département de l'Eure									X				page 28	
Projet de coopération régionale entre les bibliothèques									X				page 29	
Projet de partenariat avec la recherche pour développer la pédagogie en littératie numérique														
Développer les compétences des personnes en recherche d'emploi		page 41					X							
"En toute lettre" la feuille de route de Pôle emploi Normand'Illettrisme		page 42												
Développer les compétences clés des salariés de la fonction publique hospitalière		page 43												
Acquérir les compétences de base nécessaires dans l'exercice professionnel des agents territoriaux		page 44												
Intégrer la problématique savoirs de base dans les parcours du public jeune		page 45												
Identifier et mutualiser les bonnes pratiques en Normandie				page 48				X						
Sensibiliser et communiquer auprès des entreprises et des salariés			page 46											
Développer des actions de communication			page 47											
				Renvol vers		page 62								
Outillage des acteurs						page 63								
Sensibilisation, professionnalisation							page 65							
Mise en réseau - partenariats - communication														
Accès aux droits et aux services									page 70					

Liste des personnes ayant contribué à l'élaboration du plan

Allard-Demuys Martine	Opcalim
Berneaud Nickie	Région Normandie
Bertot Nathalie	Enefa
Bondiguel Manon	CNFPT
Charles Delphine	Pôle emploi
Choulant Jean-Paul	Coparef
Conseil Jean-Marie	Forjecnor 2000
Cuciz Laurence	Faf TT
Desmaret Natacha	Utas 7
Dos Santos Sandra	Carif-Oref de Normandie
Duchesne Guillaume	Agefos PME
Fize Patricia	IA-IPR Rectorat de Caen
Forner Catherine	La boîte aux lettres
Gibet Delphine	Draaf
Guillouet-Lamy Jocelyne	Rectorat - DIAFPIC
Idesheim Claire	Opcalia
Isaac Francine	Région Normandie
Jaquot Dominique	FO
Jugelé Isabelle	DDCS 14
Juhasz Chantal	Coparef
Juquin-Burel Stéphanie	Média Formation
Le Bris Sabrina	Drac
Leballeur Pascale	CGT Normandie
Lelong Marine	CCI Normandie
Lerosey Séverine	ANFH
Leroux Sylvie	Pôle emploi
Lubliner Sylvie	Enefa
Maingault Julien	Opcalia
Maire Laurent	Rectorat
Marin Olivier	FRSEA
Mauger Jean-Marc	Aippam
Meny Marianne	Soliha
Mercier Jean-Philippe	Carif-Oref de Normandie
Morel (de) Eudes	Correspondant Régional ANLCI
Ollivier Caroline	Région Normandie - DFTLV
Pinot Bénédicte	Direccte
Ravalec Solenn	Association régionale missions locales
Riandière la Roche Nathalie	Carif-Oref de Normandie
Ricci Gilles	CGT
Stein Anne-Christine	DRDJSCS
Stines Marielle	DRDJSCS
Talbi Aicha	Carif-Oref de Normandie
Treffle Dominique	Rectorat - Dapfic
Vernon Yves	Média Formation
Weil Sébastien	Draaf
Yge Nathalie	CGT Normandie





Annexes

PAGE

76

ANNEXES

Définition des quatre degrés
de compétences de l'ANLCI

PAGE

78

ANNEXES

Le cadre législatif et institutionnel

PAGE

82

ANNEXES

Le Centre ressources illettrisme

PAGE

83

ANNEXES

Glossaire



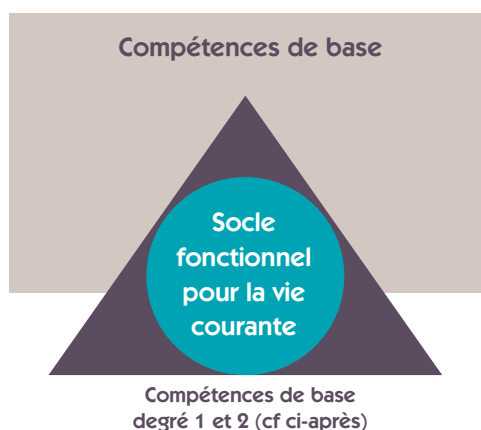
Définition des quatre degrés de compétences de l'ANLCI

Les compétences de base (degrés 1 à 4) : il s'agit du socle fonctionnel qui regroupe les savoirs de base-lire, écrire, compter, s'orienter ... qui sont nécessaires pour faire face de manière autonome aux situations simples de la vie courante.

Elles sont le socle des compétences nécessaires à l'accès à la maîtrise des compétences clés. L'acquisition de ce socle fonctionnel est une première étape et un levier d'évolution pour aller plus loin.

La maîtrise des degrés 1 et 2 permettent aux personnes de réaliser de manière autonome les activités courantes de la vie quotidienne qui nécessitent le recours à l'écrit et aux autres compétences de base.

La maîtrise des degrés 3 et 4 correspond à l'acquisition pleine et entière des compétences de base, donnant accès à l'autonomie dans la société de la connaissance.



L'ANLCI considère que les personnes sont sorties de l'illettrisme lorsqu'elles maîtrisent les degrés 1 et 2

Degré 1 : Repères structurants

Compétences permettant, de se repérer dans l'univers de l'écrit (identification des signes et des mots), dans l'univers des nombres (base de la numération), dans l'espace et dans le temps, de participer à des échanges oraux avec des questions-réponses simples, etc.

Degré 2 : Compétences fonctionnelles pour la vie courante

Compétences permettant, dans un environnement familier, de lire et d'écrire des phrases simples, de trouver des informations dans des documents courants, de donner et de prendre des informations orales lors d'un entretien, de résoudre des problèmes de la vie quotidienne nécessitant des calculs simples, etc.

Les personnes concernées s'acheminent vers la mise en place de savoir-faire d'ordre linguistique, cognitif, mathématique, mais ceux-ci sont encore étroitement finalisés sur les situations pratiques de leur vie quotidienne.

Degré 3 : Compétences facilitant l'action dans des situations variées

Ces compétences permettent de lire et d'écrire des textes courts, d'argumenter, de résoudre des problèmes plus complexes, d'utiliser plus largement des supports numériques etc.

Il s'agit d'aller au-delà du pragmatisme quotidien et de se diriger vers plus de distanciation, de transversalité, d'automatisation, vers une appropriation croissante des codes (règles orthographiques, registres de langue...) vers un usage plus systématique d'outils d'appréhension du réel (tableaux, graphiques, schémas...).

Le degré trois est proche du niveau du certificat de formation générale.

Degré 4 : Compétences renforçant l'autonomie pour agir dans la société de la connaissance

Ce degré regroupe l'ensemble des compétences nécessaires pour être à l'aise dans la société, s'adapter aux évolutions et continuer à se former.

Il correspond au bagage de fin de scolarité obligatoire. Le degré quatre est proche des exigences de formation générale des qualifications de niveau V (CAP, BEP, Brevet des collèges, etc.).

Le cadre législatif et institutionnel

La lutte contre l'illettrisme

Loi n°98-657 du 29 juillet 1998 d'orientation relative à la lutte contre les exclusions codifiée par les articles L121-2 dans le Code de l'éducation :

« La lutte contre l'illettrisme constitue une priorité nationale. Cette priorité est prise en compte par le service public de l'éducation ainsi que par les personnes publiques et privées qui assurent une mission de formation ou d'action sociale. Tous les services publics contribuent de manière coordonnée à la lutte contre l'illettrisme dans leurs domaines d'action respectifs ».

Création de l'Agence Nationale de Lutte contre l'Illettrisme (ANLCI) en octobre 2000

Créée sous forme de GIP, l'ANLCI a pour but de fédérer et d'optimiser les moyens de l'Etat, des collectivités territoriales, des entreprises et de la société civile pour prévenir et résorber l'illettrisme, d'animer et coordonner sa mise en œuvre.

Recommandations 2006/962/CE du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006, en matière de compétences clés pour l'éducation et la formation tout au long de la vie

Les **compétences clés pour l'éducation et la formation tout au long de la vie** constituent un ensemble de connaissances, d'aptitudes et d'attitudes appropriées au contexte. Elles devraient être acquises par les jeunes au terme de la période obligatoire d'enseignement et de formation qui les prépare à la vie d'adulte, notamment à la vie professionnelle ; Il en va de même pour les adultes au cours de leur vie.

Les travaux de l'Union européenne ont conduit à identifier huit compétences clés :

- communication dans la langue maternelle
- communication en langues étrangères
- compétences en mathématiques et compétences de base en sciences et technologies
- compétence numérique
- apprendre à apprendre
- compétences sociales et civiques
- esprit d'initiative et d'entreprise
- sensibilité et expression culturelles

Ces compétences clés offrent un cadre de référence afin de soutenir les efforts nationaux et européens pour atteindre les objectifs qu'ils définissent. Il constitue un outil de référence à destination des États membres pour leurs politiques d'éducation et de formation.

Loi n°2009-1437 du 24 novembre 2009 relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie

Elle fait suite à l'accord national interprofessionnel (ANI) du 07 janvier 2009. Cette loi renforce le droit à l'information, à l'orientation et à la qualification professionnelles. L'enjeu de la sécurisation des parcours professionnel est mis en avant avec la création d'un Fonds Paritaire de Sécurisation des Parcours Professionnels (FPSPP). Les actions de formation de base pour les salariés et les demandeurs d'emploi visant l'accès à la maîtrise des compétences clés sont renforcées.

Code du travail, art. L6321-1, modifié par la Loi n°2009-1437 du 24 novembre 2009 - art. 13

L'employeur assure l'adaptation des salariés à leur poste de travail. Il veille au maintien de leur capacité à occuper un emploi, au regard notamment de l'évolution des emplois, des technologies



et des organisations. Dans les entreprises et les groupes d'entreprises au sens de l'article [L2331-1](#) employant au moins cinquante salariés, il organise pour chacun de ses salariés dans l'année qui suit leur quarante-cinquième anniversaire un entretien professionnel au cours duquel il informe le salarié notamment sur ses droits en matière d'accès à un bilan d'étape professionnel, à un bilan de compétences ou à une action de professionnalisation. Il peut proposer des formations qui participent au développement des compétences, ainsi qu'à la lutte contre l'illettrisme.

Code du travail, art. L6111-2, modifié par la [Loi n°2009-1437 du 24 novembre 2009 - art. 2](#) Les connaissances et les compétences mentionnées au premier alinéa de l'[art. L6111-1](#) prennent appui sur le socle mentionné à l'[art. L122-1-1 du Code de l'éducation](#), qu'elles développent et complètent. Les actions de lutte contre l'illettrisme et en faveur de l'apprentissage de la langue française font également partie de la formation professionnelle tout au long de la vie.

Loi n° 2014-288 du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale

Issu de l'ANI du 11 janvier 2013, [cette loi](#) instaure la création du compte personnel de formation (CPF) et transfère les compétences en matière de formation professionnelle de l'état aux régions. L'objectif du CPF est permettre à tout individu, tout au long de sa vie professionnelle, de maintenir son niveau de qualification ou d'accéder à un niveau supérieur. C'est un outil de sécurisation des parcours professionnels.

La loi prévoit qu'en application de l'article L.121-2 du code de l'éducation, *la région contribue à la lutte contre l'illettrisme sur le territoire régional en organisant des actions de prévention et d'acquisition d'un socle de connaissances et de compétences défini par décret.*

Décret n° 2015-172 du 13 février 2015 relatif au socle de connaissances et de compétences professionnelles

Elaboré par les partenaires sociaux sous l'égide du COPANEF, le [socle de connaissances et de compétences](#) été défini "comme étant l'ensemble des connaissances et compétences qu'un individu, quel que soit son métier ou son secteur professionnel, doit maîtriser totalement, afin de favoriser son employabilité et son accès à la formation professionnelle". Ce socle doit être apprécié dans un contexte professionnel. Il fait l'objet d'une certification dénommée CléA.

Il comprend 7 domaines de compétences :

- la communication en français
- l'utilisation des règles de base de calcul et du raisonnement mathématique
- l'utilisation des techniques usuelles de l'information et de la communication numérique
- l'aptitude à travailler dans le cadre de règles définies d'un travail en équipe
- l'aptitude à travailler en autonomie et à réaliser un objectif individuel
- la capacité d'apprendre à apprendre tout au long de la vie
- la maîtrise des gestes et postures et le respect des règles d'hygiène, de sécurité et environnementales élémentaires

Le décret précise que des modules complémentaires définis dans le cadre du service public régional de la formation professionnelle et ayant pour objet de « lutter contre l'illettrisme et favoriser l'accès à la qualification », peuvent s'ajouter au socle de connaissances et de compétences professionnelles.



La prévention de l'illettrisme

Loi n°2005-380 du 23 avril 2005 d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école

C'est la seule loi cadre de la prévention de l'illettrisme.

Elle crée, à son art. 9, l'art. **L122-1-1** du Code de l'éducation par lequel « La scolarité obligatoire doit au moins garantir à chaque élève les moyens nécessaires à l'acquisition d'un socle commun constitué d'un ensemble de connaissances et de compétences qu'il est indispensable de maîtriser pour accomplir avec succès sa scolarité, poursuivre sa formation, construire son avenir personnel et professionnel et réussir sa vie en société. Ce socle comprend :

- la maîtrise de la langue française,
- la maîtrise des principaux éléments de mathématiques,
- une culture humaniste et scientifique permettant le libre exercice de la citoyenneté,
- la pratique d'au moins une langue vivante étrangère,
- la maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication.

Au-delà de la définition du socle de connaissances et de compétences, la loi insiste dans son art. 16 sur la nécessité de la mise en place d'un programme personnalisé de réussite éducative (PPRE) dès lors qu'apparaît pour un écolier le risque de non maîtrise des connaissances et des compétences à la fin d'un cycle. Cet art. 16 crée l'art. **L311-3-1** du Code de l'éducation.

Décret n°2006-830 du 11 juillet 2006 relatif au socle commun de connaissances et de compétences et modifiant le code de l'éducation

L'article 9 de la Loi du 23 avril 2005 d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école en arrête le principe. Le **socle commun** désigne un ensemble de connaissances et de compétences que les élèves doivent maîtriser à l'issue de la scolarité obligatoire pour poursuivre leur formation, construire leur avenir professionnel et réussir leur vie en société. S'il constitue le cadre de référence de la scolarité obligatoire, le socle ne se substitue pas aux programmes de l'école primaire et du collège.

Il s'organise en sept compétences :

- la maîtrise de la langue française,
- la pratique d'une langue vivante étrangère,
- les compétences de base en mathématiques et la culture scientifique et technologique,
- la maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication,
- la culture humaniste,
- des compétences sociales et civiques,
- de l'autonomie et de l'initiative des élèves.

Le socle commun s'acquiert progressivement de l'école maternelle à la fin de la scolarité obligatoire. La définition du socle commun prend également appui sur la proposition de recommandation du Parlement européen et du Conseil de l'Union européenne en matière de « compétences clés pour l'éducation et l'apprentissage tout au long de la vie ». Le décret crée les articles D122-1, D122-2 et D122-3 du Code de l'éducation.

Circulaire n°2008-174 du 18 décembre 2008 relative au décrochage scolaire

Le décrochage scolaire est un processus qui conduit un jeune en formation initiale à quitter prématurément le système éducatif avant même d'avoir obtenu un diplôme de niveau V ou supérieur.



Lorsqu'un élève décroche, l'objectif est de le faire renouer avec les apprentissages. Il convient tout à la fois de lutter contre l'absentéisme et de suivre l'orientation de l'élève. Ces deux éléments sont en effet les deux principaux indicateurs du décrochage.

Cette circulaire est complétée par l'instruction n°09-060 JS du 22 avril 2009 relative à la prévention du décrochage scolaire et à l'accompagnement des jeunes sortant sans diplôme du système scolaire. L'instruction insiste sur trois points :

- l'amélioration du repérage des décrocheurs en formation initiale,
- la construction d'une meilleure coordination locale pour accompagner les jeunes sortant de formation initiale sans diplôme,
- le soutien des expérimentations locales de prévention et de traitement des sorties précoces de formation initiale.

Plan de prévention de l'illettrisme présenté le 29 mars 2010

Le [plan pour prévenir l'illettrisme](#) a pour axe principal l'appropriation de la langue et la maîtrise des apprentissages fondamentaux à l'école maternelle. Par ailleurs, il est indispensable que la sensibilisation des élèves à la lecture ait lieu dès le plus jeune âge afin qu'elle soit perçue non comme une contrainte mais comme un plaisir.

Ce plan porte sur trois points :

- l'apprentissage méthodique du vocabulaire,
- la mémoire, par un apprentissage par cœur de textes qui développe la concentration et l'attention,
- l'accompagnement éducatif centré sur l'apprentissage des fondamentaux.

Le Centre ressources illettrisme

Il est porté par le Carif-Oref de Normandie

Le Centre ressources illettrisme (CRI) est un espace d'animation à vocation régionale.

En vue de contribuer à l'amélioration des actions de prévention et de lutte contre l'illettrisme, il a pour mission principale l'appui pédagogique et technique à tout acteur de la prévention et de la lutte contre l'illettrisme.

Son action est étendue à l'ensemble des problématiques linguistiques (Alphabétisation- FLE).

Conformément au canevas national des Centres ressources illettrisme de l'ANLCI, il organise son activité autour des 4 missions principales suivantes:

● Une mission d'information pour tout public

● Une mission d'animation et d'appui technique

Pour développer la sensibilisation, la professionnalisation des acteurs, le conseil au montage de projets, d'actions, de dispositifs et la mise en réseau, le CRI a :

- un rôle d'accueil et d'information des acteurs de la lutte contre l'illettrisme
- un rôle de sensibilisation et de professionnalisation des acteurs
- une mise en réseau des acteurs
- un rôle de conseil :
Par son expertise, le CRI apportera une aide individualisée :
 - au montage de projets (appui aux bénévoles et formateurs, aux associations, aux organismes de formation, aux partenaires sociaux, aux acteurs de l'orientation et aux diverses institutions) ;
 - à la mise en œuvre de dispositifs de lutte contre l'illettrisme auprès des financeurs et institutions en charge de ces dispositifs.

● Une mission de capitalisation, de production et de diffusion des ressources documentaires et pédagogiques

● Une mission d'observation de l'évolution des situations d'illettrisme

Des diagnostics peuvent être demandés par les décideurs publics au niveau territorial afin d'apporter une aide à la décision sur les mises en œuvre des politiques (emploi, formation, insertion, cohésion sociale...).

Glossaire

A

ACASEV

Association pour une citoyenneté active entre sédentaires et voyageurs

AEF

Action éducative familiale

AFEV

Association de la fondation étudiante pour la ville

AGV 61

Association des gens du voyage de l'Orne

AIO

Accueil information orientation

ANFH

Association nationale pour la formation permanente du personnel hospitalier

ANI

Accord national interprofessionnel

ANLCI

Agence nationale de lutte contre l'illettrisme

ASAGVN

Association de solidarité avec les gens du voyage de Normandie

ASET

Aide à la scolarité des enfants tziganes

ASNIT

Association sociale nationale internationale tzigane

C

CAF

Caisse d'allocations familiales

CARDIE

Conseil académique recherche-développement, innovation et expérimentation

Carif-Oref

Centre d'animation de ressources sur l'information et la formation
Observatoire régional sur l'emploi et la formation

CATEF

Comité d'animation territoriale emploi formation

CBA

Compétences de base des apprentis (dispositif)

CCAS

Centre communal d'action sociale

CEP

Conseiller en évolution professionnelle

CESER

Conseil économique, social et environnemental régional

CFA

Centre de formation des apprentis

CLAS

Contrat local d'accompagnement à la scolarité

CNFPT

Centre national de la fonction publique territoriale

CPF

Compte personnel de formation

CPRDFOP

Contrat de plan régional de développement des formations et d'orientation professionnelles

CREFOP

Comité Régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles

CRI

Centre de ressources illettrisme

CSN

Centre du service national

D

DDCS

Direction départementale de la cohésion sociale

DE

Demandeur d'emploi

DEPP

Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance

DFTLV

Direction de la formation tout au long de la vie

DIRECCTE

Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi

DOM

Département d'outre mer

DRAAF

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

DRAC

Direction régionale des affaires culturelles

DRJSCS

Direction régionale jeunesse et sports et cohésion sociale

DSOAT

Direction stratégie, orientation et animation territoriale

E

EAC

Éducation artistique et culturelle

EPCI

Établissement public de coopération intercommunale

ESPE

École supérieure du professorat et de l'éducation



F

FLE
Français langue étrangère

FPSPP
Fond paritaire de sécurisation des parcours professionnels

FSE
Fonds social européen

G

GRD
Groupe recherche développement

I

IEN
Inspection de l'éducation nationale

INSEE
Institut national de la statistique et des études économiques

IPI
Information prévention illettrisme

IVQ
Information vie quotidienne

J

JDC
Journée défense citoyenneté

L

LEC
Lire, écrire, compter

M

MDE
Médiathèque départementale de l'Eure

MFR
Maison familiale rurale

MLDS
Mission de lutte contre le décrochage scolaire

MSA
Mutualité sociale agricole

O

OCDE
Organisation de coopération et de développement économiques

OPACIF
Organisme paritaire agréé au titre du congé Individuel de formation

OPCA
Organisme paritaire collecteur agréé

P

PIAAC
Programme for the International Assessment of Adult Competencies

PIC
Plan d'investissement compétences

PIRLS
Progress in international reading literacy study

PISA
Programme international pour le suivi des acquis des élèves

PJJ
Protection judiciaire de la jeunesse

PPRE
Programme personnalisé de réussite éducative

PRE
Programme de réussite éducative

Q

QPV
Quartiers politique de la ville

R

RASED
Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté

REAAP
Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents

REP
Réseaux d'éducation prioritaire

RSA
Revenu de solidarité active

S

SGAR
Secrétariat général pour les affaires régionales

V

VAE
Validation des acquis de l'expérience



**Plan régional
de prévention
et de lutte
contre l'illettrisme
de Normandie**



**2018
2021**

